

INTRODUCTION

Le 22 décembre 1989 l'Assemblée générale des Nations Unies avait demandé la convocation d'une réunion mondiale pour élaborer des stratégies visant à mettre fin à la détérioration de l'environnement "dans le cadre d'une intensification des efforts nationaux et internationaux entrepris pour encourager le développement durable et écologiquement rationnel dans tous les pays".

Action 21, le programme adopté par les gouvernements à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, est la réponse apportée à cette demande. Il constitue un plan global d'action qui doit être mis en oeuvre — dès maintenant et jusqu'au XXI^e siècle — par les gouvernements, les institutions du développement, les organismes des Nations Unies et les groupes des secteurs indépendants, dans tous les domaines où l'activité humaine (économique) affecte l'environnement.

Le programme devrait être étudié en rapport avec la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et les principes d'une gestion rationnelle des forêts. Ils ont aussi été adoptés lors de la Conférence, appelée Sommet planète Terre, qui a eu lieu du 3 au 14 juin 1992 à Rio de Janeiro (Brésil).

Action 21 repose sur l'idée que l'humanité est à un tournant de son histoire. Nous pouvons continuer avec les politiques actuelles qui perpétuent l'écart économique dans les pays et entre eux, qui augmentent la pauvreté, la faim, la maladie et l'analphabétisme dans le monde et qui causent la détérioration continue des écosystèmes dont nous dépendons pour survivre sur terre.

Ou bien nous pouvons changer de direction, ce qui entraînerait une amélioration des niveaux de vie pour tous, une meilleure protection et gestion des écosystèmes et un avenir plus sûr et plus prospère. "Aucun pays ne saurait réaliser tout cela à lui seul", nous dit le préambule d'Action 21. "Mais la tâche est possible si nous oeuvrons tous ensemble dans le cadre d'un partenariat mondial pour un développement durable".

Ce compte-rendu de presse n'est pas un document officiel. Il a été préparé pour aider les journalistes à se familiariser avec les propositions que l'on demande aux gouvernements d'adopter. Il a été préparé par la Division de la direction des projets et de la promotion, Département de l'information, dans le cadre du programme d'information des Nations Unies sur le développement durable.

On peut acheter le texte complet d'Action 21 (numéro de ventes F.93.I.11) de la Section des ventes de l'ONU, bureau DC2-853, Nations Unies, New York 10017, USA, tel. (212) 963-8302, fax (212) 963-3489.

COOPÉRATION INTERNATIONALE VISANT À ACCÉLÉRER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

(Section I, chapitre 2 d'Action 21)

Les politiques qui touchent le commerce et le courant du financement mondial ont un grand effet sur le développement durable. Les pays en développement sont minés par l'endettement extérieur, un financement du développement inadéquat, des obstacles aux marchés du Nord et la baisse des prix des produits de base qui dominent de nombreuses économies en matière de production, d'emploi et de revenus d'exportation.

Les propositions d'Action 21 dans ce domaine visent à libéraliser le commerce, à faire en sorte que le commerce et l'environnement se renforcent mutuellement, à fournir des ressources financières adéquates, à traiter de la dette internationale et à encourager des politiques macro-économiques propices à l'environnement et au développement.

Il est essentiel d'éliminer les distorsions dans le commerce international, en particulier de parvenir à une réduction progressive et substantielle de l'appui et de la protection donnés à l'agriculture — concernant les régimes internes, l'accès aux marchés et les subventions à l'exportation. Dans ce secteur et dans d'autres, y compris l'industrie, il faut mettre fin au protectionnisme et éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires. Les pays en développement devraient diversifier leurs économies pour moins dépendre des exportations des produits de base.

Il faut que les politiques en matière de commerce et d'environnement se soutiennent mutuellement. Certaines normes écologiques valables pour les pays développés risquent d'entraîner des coûts injustifiés dans les pays en développement. Il faut éclaircir le rôle de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et encourager l'industrie à jouer un rôle constructif. Il ne faut pas invoquer les préoccupations écologiques comme prétexte à la limitation du commerce.

Un développement durable nécessite un investissement accru dans les pays en développement ainsi qu'une utilisation efficace des ressources financières. Nombre de pays en développement ont enregistré, pendant une décennie, un transfert net négatif de ressources financières, essentiellement pour le service de la dette.

Les conditions macro-économiques qui permettent un environnement économique international stable et prévisible devraient être encouragées, notamment par la mise en place de taux d'intérêt et de change stables, la stimulation de l'épargne et la réduction des déficits budgétaires. Les pays devraient éliminer les obstacles créés par l'inefficacité bureaucratique, encourager le secteur privé et promouvoir l'esprit d'entreprise.

On estime que les activités envisagées pour encourager un développement durable par le biais du commerce au cours de la période 1993-2000 coûteraient 8,8 milliards de dollars qui proviendraient de la communauté internationale en dons ou à des conditions de faveur.

LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

(Section I, chapitre 3 d'Action 21).

La pauvreté est un problème multidimensionnel complexe ayant des origines tant nationales qu'internationales. Il n'y a pas de solution unique; des programmes spécifiques par pays sont d'une

importance cruciale. L'élimination de la pauvreté et de la faim, une plus grande égalité dans la distribution du revenu et le développement des ressources humaines constituent de grands défis dans le monde entier. Tous les pays doivent coopérer et en partager la responsabilité.

Les propositions d'Action 21 concernent les politiques démographiques, les soins de santé et l'éducation, les droits des femmes et le rôle des jeunes, des populations autochtones et des communautés locales pour assurer à tous une survie durable. Les politiques doivent simultanément traiter du développement, d'une gestion durable des ressources et de l'élimination de la pauvreté.

Les gouvernements devraient, entre autres, appuyer une méthode d'approche du développement durable à partir du niveau de la communauté, en donnant des pouvoirs aux groupes locaux et communautaires, créer des emplois en accordant une grande priorité à l'éducation de base et à la formation professionnelle et instituer un système de soins de santé primaires et maternels efficace accessible à tous.

Les femmes devraient participer pleinement à la prise de décisions. Les femmes et les hommes devraient avoir le même droit de décider librement et d'une manière responsable du nombre de leurs enfants et de l'espacement de leur naissance. Les aménagements en matière de santé devraient comprendre des services de santé pour la procréation centrés sur les femmes et gérés par elles, y compris les soins prénatals. Les femmes devraient pouvoir assurer un allaitement maternel total, tout au moins pendant les quatre premiers mois après la naissance.

La sécurité alimentaire devrait être encouragée dans le cadre d'une agriculture durable. Il faut ouvrir des crédits pour les pauvres vivant en milieu urbain et permettre aux pauvres sans terre d'avoir accès à des terres, aux ressources naturelles et aux moyens de production. Les pauvres doivent avoir accès à l'eau potable et à l'assainissement.

Combattre la pauvreté coûtera 30 milliards de dollars par an entre 1993 et 2000, estime-t-on, y compris 15 milliards de dollars de la part de la communauté internationale sous forme de dons ou à des conditions de faveur.

MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION

(Section I, chapitre 4 d'Action 21)

La pauvreté et la détérioration de l'environnement sont étroitement liées. La pauvreté se traduit par une agression contre l'environnement mais ce sont les modes de production et de consommation non viables, en particulier dans les pays industrialisés, qui, en aggravant la pauvreté et les déséquilibres, sont la cause principale de la dégradation de l'environnement dans le monde.

Pour parvenir à un développement durable, il faut produire dans des conditions efficaces et modifier les modes de consommation en vue d'utiliser au mieux les ressources et réduire les gaspillages. Cela nécessitera une réorientation des modes de développement dans les sociétés industrialisées qui ont été copiés dans la plupart des pays en développement.

Les propositions d'Action 21 prévoient que l'on accorde une plus grande attention aux questions concernant la consommation et que l'on adopte de nouvelles politiques nationales pour encourager le passage à des normes de consommation durable. D'autres chapitres d'Action 21 traitent de questions connexes telles que l'énergie, les transports, les déchets, les instruments économiques et le transfert d'une

technologie écologiquement rationnelle.

Tous les pays, avec à leur tête les pays développés, devraient s'efforcer d'encourager des normes de consommation durable. Si l'on veut que les pays en développement évitent d'atteindre des niveaux écologiquement dangereux de consommation, ils devront avoir accès à une technologie améliorée et à une aide des pays industrialisés.

Il faut approfondir la recherche sur la consommation. Certains économistes remettent en question les concepts traditionnels de la croissance économique et soulignent l'importance de la poursuite d'objectifs économiques qui tiennent compte de toute la valeur des ressources naturelles.

Il faudrait élaborer de nouveaux concepts de richesse et de prospérité qui permettraient des niveaux de vie plus élevés grâce à un changement des modes de vie qui dépendraient moins des ressources limitées de la terre et qui seraient en meilleure harmonie avec sa capacité limite. Cette idée devrait être reflétée dans les nouveaux systèmes des comptes nationaux et les autres indicateurs du développement durable.

Pour encourager une plus grande efficacité dans l'utilisation de l'énergie et des ressources, les gouvernements devraient réduire l'énergie et les matériaux utilisés par unité dans la production de biens et de services, encourager la dissémination des technologies écologiquement rationnelles actuelles, encourager la recherche et le développement des technologies écologiquement rationnelles, aider les pays en développement à utiliser ces technologies et encourager l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et des ressources naturelles.

Pour réduire au minimum la production de déchets, les gouvernements, en coopération avec le milieu industriel, les ménages et le public, devraient encourager le recyclage, la réduction des emballages superflus et promouvoir des produits écologiquement rationnels. Les gouvernements peuvent montrer la voie en faisant intervenir leur propre pouvoir d'achat.

Des politiques de prix écologiquement rationnelles (redevances écologiques, taxes et autres mécanismes) qui indiquent clairement aux producteurs et aux consommateurs les coûts de l'énergie, des matériaux, des ressources naturelles et de la production de déchets peuvent aider à entraîner des changements importants dans les normes de consommation et de production.

DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE ET DURABILITÉ

(Section I, chapitre 5 d'Action 21)

La croissance de la population mondiale et de la production, ajoutée à des modes de consommation insoutenables, exerce une pression de plus en plus forte sur la capacité de la planète d'assurer la vie et a des conséquences sur l'utilisation de la terre, de l'eau, de l'air, de l'énergie et des autres ressources.

Il faut élaborer des stratégies visant à atténuer tant l'effet négatif sur l'environnement des activités humaines que l'effet négatif du changement écologique sur les populations.

Action 21 propose de procéder à une recherche minutieuse des facteurs démographiques. Il faut mieux comprendre les relations entre la dynamique démographique, la technologie, le comportement

culturel, les ressources naturelles et les systèmes de vie. Il faudrait améliorer l'éducation internationale sur l'urgence des questions démographiques.

Les préoccupations démographiques devraient faire partie intégrante de la planification, de la prise de décisions et de l'élaboration de politiques nationales. Les objectifs essentiels devraient être : réduction de la pauvreté, garantie des moyens de subsistance, bonne santé, qualité de la vie, amélioration de la condition et du revenu des femmes, accès des femmes à l'éducation et à la formation professionnelle et satisfaction de leurs aspirations personnelles, octroi de pouvoirs aux individus et aux communautés.

Dans tout scénario démographique, il est prévu d'augmenter la taille et le nombre des villes; il faudrait donc accorder une plus grande attention à l'amélioration de la gestion municipale et du gouvernement local.

Pour mettre en oeuvre les programmes démographiques, les gouvernements, les communautés locales, les organisations de femmes et les organisations non gouvernementales doivent élaborer un cadre d'action qui permette la participation de l'ensemble de la communauté à la prise de décisions. Il faudrait développer et renforcer les programmes et les services de santé touchant à la reproduction afin de réduire la mortalité infantile et maternelle et de permettre aux femmes et aux hommes de satisfaire leurs aspirations pour ce qui est de la taille de leur famille.

On estime qu'il faudra 7 milliards de dollars chaque année pour les activités de la population de 1993 à 2000, y compris environ 3,5 milliards de dollars de la part de la communauté internationale en dons ou à des conditions de faveur. Il faudra aussi trouver environ 90 millions de dollars auprès des donateurs internationaux pour évaluer les incidences des tendances et facteurs démographiques nationaux, et environ 10 millions de plus pour établir les liens entre la population et le développement durable.

PROTÉGER ET PROMOUVOIR LA SANTÉ

(Section I, chapitre 6 d'Action 21)

Il ne peut y avoir de développement viable sans une population saine. La plupart des activités de développement touchent l'environnement d'une manière qui, souvent, est la cause des problèmes de santé ou les exacerbe. De même, un manque de développement affecte négativement la santé de nombreuses personnes.

Les propositions d'Action 21 se concentrent sur la satisfaction des besoins des soins de santé primaires, le contrôle des maladies transmissibles, la solution des problèmes de santé en milieu urbain, la réduction des risques pour la santé dus à la pollution et la protection des groupes vulnérables tels que les enfants, les femmes, les populations autochtones et les plus pauvres. L'éducation, le logement et les travaux publics devraient faire partie d'une stratégie globale de santé pour tous d'ici à l'an 2000.

Les gouvernements devraient édifier une infrastructure de base en matière de santé, accorder une attention particulière à l'approvisionnement en eau salubre et en denrées alimentaires, aux services d'hygiène, à une nutrition adéquate, à l'éducation dans le domaine de la santé, aux vaccins et aux médicaments essentiels. Le transfert de la technologie dans le domaine de la santé, la formation du personnel et le renforcement des capacités sont également nécessaires.

Des mesures de contrôle écologique sont indispensables, en particulier dans le domaine de la

distribution d'eau et de l'hygiène, pour contenir de nombreuses maladies transmissibles, notamment le choléra, la malaria, la schistosomiase et les maladies diarrhéiques.

On s'attend à ce que 30 à 40 millions de personnes soient atteintes par le virus HIV d'ici à l'an 2000, ce qui grèvera les ressources de santé dans de nombreux pays en développement et aura un effet de plus en plus dévastateur sur les femmes et les enfants. Les propositions font appel à la mobilisation de tous les pays pour empêcher l'infection par le virus HIV.

Les propositions sur la protection des enfants et des nouveau-nés demandent le renforcement de services tels que les soins prénatals, l'allaitement maternel, des programmes de vaccination et de nutrition et une éducation des adultes sur la prévention et le traitement des maladies (thérapie de réhydratation orale contre la diarrhée, entre autres).

Pour les gouvernements municipaux et locaux dépassés par les problèmes de santé en milieu urbain, l'objectif global est de parvenir, d'ici à l'an 2000, à une amélioration de 10 à 40 % des indicateurs de santé pour la mortalité infantile, la mortalité maternelle, le pourcentage de nouveau-nés atteints d'insuffisance pondérale à la naissance et des indicateurs spécifiques (comme la tuberculose en tant qu'indicateur de logements surpeuplés). Il faut mettre l'accent sur le renforcement des "stratégies d'appui" qui insistent sur la participation plutôt que sur l'assistance. Les programmes devraient encourager la participation de la communauté, l'éducation du public et la collaboration entre diverses agences.

Parmi les actions suggérées pour réduire au minimum les dangers de la pollution de l'environnement, du lieu de travail et du logement personnel, il y a :

- Le développement des technologies pour contrôler et prévenir la pollution de l'eau et de l'air, y compris la pollution de l'air à l'intérieur des bâtiments;
- Le contrôle de l'utilisation des pesticides;
- L'amélioration de l'évacuation des déchets solides;
- La promotion de l'introduction de technologies écologiquement rationnelles dans les secteurs de l'industrie et de l'énergie;
- L'encouragement aux programmes d'hygiène industrielle;
- Le contrôle de la pollution par le bruit;
- L'étude des effets sur la santé des rayons ultraviolets qui résultent de plus en plus de l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique.

Les estimations des coûts annuels (1993-2000) des propositions en matière de santé d'Action 21 sont les suivantes :

- Pour faire face aux besoins des soins de santé primaires : 40 milliards de dollars dont 5 milliards proviendraient de la communauté internationale sous forme de dons ou à des conditions favorables.
- Pour contrôler les maladies transmissibles : 4 milliards de dollars dont 900 millions provenant de sources internationales sous la forme de dons ou à des conditions favorables.
- Pour protéger les groupes vulnérables : 3,7 milliards de dollars, dont 400 millions de sources internationales sous la forme de dons ou à des conditions favorables.
- Pour faire face aux problèmes de santé en milieu urbain : 222 millions de dollars, y compris 22 millions provenant de la communauté internationale en dons ou prêts à des conditions favorables.
- Pour réduire les risques que pose à la santé la pollution de l'environnement : environ 3 milliards de dollars, dont 115 millions provenant de la communauté internationale en dons ou à des conditions favorables.

PROMOUVOIR UN MODÈLE VIABLE D'ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

(Section I, chapitre 7 d'Action 21)

Les propositions d'Action 21 pour l'amélioration de la qualité sociale, économique et écologique des établissements humains et les conditions de vie et de travail de tous les peuples, en particulier les pauvres en milieu urbain et rural, se concentrent sur des méthodes de planification et de gestion dans plusieurs domaines :

➤ **Fournir un logement adéquat pour tous** — Au moins 1 milliard de personnes n'ont pas accès à un logement sûr et sain. La Stratégie mondiale du logement pour l'an 2000, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1988, a besoin d'un plus grand appui politique et financier.

➤ **Améliorer la gestion des établissements urbains** — D'ici à la fin du siècle, la plus grande partie de la population mondiale vivra dans des villes. En dépit de leurs problèmes, les zones urbaines produisent 60 % du PNB et peuvent développer la capacité de soutenir leur productivité.

Les pays devraient, entre autres, accélérer les efforts pour réduire la pauvreté urbaine, améliorer l'infrastructure et former un groupe de dirigeants, de techniciens et d'administrateurs. Pour faire face à la migration massive vers les villes surpeuplées, il faudrait développer des possibilités d'emplois en milieu rural et des "villes intermédiaires".

➤ **Encourager une planification et une gestion durable des ressources foncières** — Les pays devraient faire un inventaire de leurs ressources foncières et les classer selon les utilisations les plus appropriées; les zones écologiquement fragiles ou sujettes à des catastrophes naturelles devraient faire l'objet de mesures de protection spéciales.

Les politiques de développement des ressources terrestres devraient refléter les besoins de tous les secteurs de la population, en particulier des populations autochtones, des femmes, des communautés locales, des habitants des villes ayant de bas revenus et des pauvres en milieu rural.

➤ **Fournir une infrastructure environnementale intégrée** — Le caractère durable du développement urbain dépend beaucoup de la disponibilité des ressources en eau, de la qualité de l'air, de l'assainissement, des services d'hygiène et de l'évacuation des déchets solides et dangereux.

Les pays devraient intégrer l'infrastructure et la planification de l'environnement d'ici à l'an 2000 afin qu'en 2025 ces aménagements soient disponibles.

➤ **Encourager une technologie à rendement énergétique, des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et des systèmes de transport durables** — Les transports représentent 30 % de la consommation énergétique commerciale. Les pays en développement devraient encourager le reboisement pour l'énergie de la biomasse et un usage accru des sources d'énergie solaire, hydroélectrique et éolienne.

Tous les pays devraient adopter des plans de transports urbains qui privilégient les véhicules à forte densité d'occupation, encourager les moyens de transports non motorisés en ménageant des pistes cyclables et des voies pour piétons présentant des garanties de sécurité et promouvoir les modes de développement qui réduisent la demande sur les transports.

➤ **Permettre aux pays sujets à des catastrophes naturelles de prévoir ces catastrophes et de s'en remettre** — Au cours des deux dernières décennies, les catastrophes naturelles ont causé la mort de quelque 3 millions de personnes et en ont touché 800 millions de plus. Les pertes économiques mondiales sont estimées à 30 à 50 milliards de dollars par an.

Les pays devraient développer une “culture de la sécurité” grâce à l'éducation du public. La planification précatastrophe devrait inclure une recherche des risques de la structure des établissements humains, des industries, des déchets toxiques et d'autres activités et la création d'un corps de scientifiques et d'ingénieurs qui agiraient comme spécialistes en cas d'urgence. La reconstruction et la réhabilitation postcatastrophe nécessiteront une association avec la communauté internationale.

➤ **Encourager des activités industrielles de construction durable** — Le secteur de la construction peut aider à atteindre de nombreux objectifs des établissements humains, y compris le logement, l'infrastructure et l'emploi. En même temps, il peut épuiser les ressources naturelles, dégrader les zones écologiques fragiles, causer une pollution chimique et nuire à la santé de l'homme en utilisant des matériaux de construction dangereux.

Les pays devraient encourager les industries qui utilisent des matériaux de construction locaux (selon les ressources naturelles disponibles sur place), des plans et des technologies rentables énergétiquement et des technologies d'entretien et de construction à fort coefficient de main-d'œuvre pour créer des emplois et revaloriser les capacités techniques et de gestion des petites entreprises.

➤ Encourager le **développement des ressources humaines** et le renforcement des capacités dans tous les programmes ci-dessus.

Les estimations des coûts annuels (1993-2000) pour les programmes portant sur les établissements humains sont les suivantes :

➤ Pour fournir un logement adéquat : 75 milliards de dollars, dont 10 milliards provenant de sources internationales sous la forme de dons ou à des conditions favorables.

➤ Pour améliorer l'infrastructure urbaine et les services municipaux dans les pays en développement : 100 milliards de dollars, dont 15 milliards provenant de sources internationales sous la forme de dons ou à des conditions favorables.

➤ Pour encourager un emploi durable des terres : 3 milliards de dollars dont 300 millions provenant de la communauté internationale sous forme de dons ou à des conditions favorables.

➤ Une assistance technique pour fournir une infrastructure écologique : 50 millions de dollars provenant de la communauté internationale, sous la forme de dons ou à des conditions favorables (les estimations des coûts d'infrastructure se trouvent dans d'autres chapitres).

➤ Pour encourager l'efficacité énergétique : le financement se trouve dans les estimations pour le chapitre 9 (atmosphère);

➤ Une assistance extérieure pour l'investissement nécessaire suite à une catastrophe : 50 millions de dollars provenant de sources internationales sous la forme de dons ou à des conditions favorables.

➤ Pour les activités de l'industrie de la construction durable : 40 milliards de dollars dont 4 milliards provenant de la communauté internationale sous forme de dons ou à des conditions favorables.

➤ Pour encourager le développement des ressources humaines : 65 millions de dollars provenant de sources internationales sous la forme de dons ou à des conditions favorables.

Note : Les solutions aux problèmes causés par les établissements humains sont liées aux questions de la santé (chapitre 6 d'Action 21), de l'atmosphère (chapitre 9), de l'eau

(chapitre 18), des déchets solides et des eaux usées (chapitre 21).

PRISE DE DÉCISIONS EN VUE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

(Section I, chapitre 8 d'Action 21)

Lors de la prise de décisions dans de nombreux pays, on a tendance à séparer les facteurs économiques, sociaux et écologiques. Les pays ne peuvent plus se permettre de prendre des décisions sans tenir compte des questions d'environnement et de développement; il pourrait être nécessaire de refaçonner l'ensemble du processus de planification.

Action 21 propose l'intégration totale des questions d'environnement et de développement pour la prise de décisions des gouvernements sur les politiques économique, sociale, fiscale, énergétique, agricole, de transports, commerciale et autres. Les gouvernements devraient également élargir la participation du public.

L'intégration des questions écologiques dans l'élaboration des politiques nécessitera une plus grande compilation d'informations et une amélioration des moyens permettant d'évaluer les risques et bénéfiques pour l'environnement. Les techniques de gestion devraient être suffisamment souples pour répondre aux objectifs multiples et à l'évolution des besoins. Les responsabilités de planification et de gestion devraient être déléguées aux niveaux les plus bas de l'autorité publique et des méthodes locales de gestion des ressources naturelles devraient être envisagées chaque fois que cela est possible.

Les lois et règlements spécifiques à un pays donné sont parmi les instruments les plus importants pour concrétiser les politiques d'environnement et de développement, non seulement par des méthodes de "commande et contrôle" mais également en tant que cadre pour la planification économique et les instruments de marché.

Toutefois, bon nombre de ces lois sont des lois ad hoc et peu systématiques ou des lois qui manquent du mécanisme institutionnel nécessaire et d'une autorité coercitive. Les pays en développement ont besoin d'aide pour rédiger une législation efficace, appliquer les lois, créer des procédures judiciaires, respecter les accords internationaux et former leurs propres experts en droit de l'environnement.

Les prix, les marchés et les politiques gouvernementales économiques et fiscales jouent un rôle complémentaire dans l'établissement de politiques en matière d'environnement. Les coûts liés à l'environnement devraient être inclus dans les décisions des producteurs et des consommateurs afin d'inverser la tendance à traiter l'environnement comme étant "gratuit" et à transférer ces coûts à d'autres couches de la société, à d'autres pays ou aux générations futures.

Les prix devraient refléter la rareté et la valeur totale des ressources et contribuer à la prévention de la dégradation de l'environnement. Les subventions qui ne sont pas conformes aux objectifs du développement durable devraient être réduites ou éliminées. Il faudrait créer de nouveaux marchés pour contrôler la pollution et gérer les ressources d'une manière écologiquement rationnelle.

Les gouvernements devraient coopérer avec le monde des affaires et de l'industrie pour utiliser les instruments économiques et les mécanismes du marché pour traiter de l'énergie, des transports, de l'agriculture, de la sylviculture, de l'eau, des déchets, de la santé, des questions mondiales et transfrontières

et du transfert de la technologie. Les commerces et industries experts en question d'environnement, y compris les sociétés transnationales, devraient organiser des programmes de formation pour le secteur privé et pour d'autres groupes.

Il faudrait établir des systèmes de comptabilité économique et écologique intégrée (CEEI) dans tous les pays. Il faudrait trouver de meilleurs moyens de mesurer la valeur des ressources naturelles et des autres services fournis par l'environnement. Les comptes nationaux devraient inclure le CEEI comme supplément à leurs pratiques de comptabilité nationale traditionnelle.

Le coût annuel (1993-2000) de l'application de ces propositions est évalué à 63 millions de dollars provenant de la communauté internationale sous forme de dons ou à des conditions favorables.

PROTÉGER L'ATMOSPHÈRE : PROCÉDER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

(Section II, chapitre 9 d'Action 21)

Pour protéger l'atmosphère, les propositions d'Action 21 portent essentiellement sur quatre domaines : (1) la réduction des incertitudes en matière de connaissance scientifique sur la question; (2) un développement durable en ce qui concerne l'énergie, le transport, l'industrie et les ressources de la terre et des mers; (3) l'épuisement de la couche d'ozone stratosphérique; et (4) la pollution atmosphérique transfrontières.

Les propositions contenues dans ce chapitre n'obligent aucun gouvernement à aller au-delà des dispositions de la Convention de Vienne de 1985 pour la protection de la couche d'ozone, du Protocole de Montréal de 1987 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (amendé en 1990) ou de la Convention-cadre (1992) des Nations Unies sur les changements climatiques.

Pour traiter des problèmes de changements climatiques, de pollution atmosphérique et d'appauvrissement de la couche d'ozone, il faut mieux comprendre les processus naturels, économiques et sociaux qui influencent et sont influencés par l'atmosphère de la Terre.

Il faut encourager les recherches et l'observation dans le domaine du climat. Il faut améliorer la coopération dans les domaines suivants : la détection et la prévision des changements atmosphériques, et l'évaluation de leurs effets sur l'environnement et le secteur socio-économique; la détermination des niveaux dangereux des produits polluants et des gaz à effet de serre; le renforcement des capacités scientifiques et les échanges des données et d'informations sur les questions liées à l'atmosphère.

Il faudra environ 640 millions de dollars par an (1993-2000) provenant de la communauté internationale, en dons ou financement à des conditions favorables, pour mener à bien ces activités.

L'énergie est indispensable au développement social et économique et à l'amélioration de la qualité de la vie. Mais les méthodes actuelles de production, de transmission, de distribution et de consommation ne peuvent répondre à des besoins qui ne cessent de croître. Pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, il faudra améliorer le rendement des sources d'énergie actuelles et compter de plus en plus sur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Toute utilisation d'énergie doit respecter l'atmosphère, la santé de l'homme et l'environnement dans son ensemble.

Les pays en développement ont besoin de ressources en combustible pour augmenter leur

consommation d'énergie. Certains pays dépendent dans une grande mesure des revenus provenant de la production, du traitement et de l'exportation des combustibles fossiles et il est difficile pour de nombreux pays de passer à des combustibles de substitution.

En ce qui concerne l'énergie, les propositions d'Action 21 comprennent notamment :

- Une coopération pour trouver des sources d'énergie économiquement viables et écologiquement rationnelles, permettant un développement durable dans les pays en développement.
- L'utilisation d'études d'évaluation d'impact sur l'environnement et autres mesures nationales pour intégrer dans un cadre durable les décisions de politique énergétique, économique et de l'environnement.
- Le développement et le transfert de technologies pour améliorer le rendement, en particulier pour moderniser les centrales électriques et pour la mise au point de systèmes d'énergie nouvelle et renouvelable.
- La coordination régionale de plans et études pour l'énergie afin de déterminer si la distribution d'énergie à partir de sources nouvelles et renouvelables est faisable.
- Des mesures appropriées, au niveau national, dans les domaines administratif, économique et social, pour améliorer le rendement énergétique.
- Des normes de rendement et d'émission appropriées, au niveau national, encourageant des technologies qui réduisent au minimum les effets négatifs sur l'environnement.
- L'identification des produits, en coopération avec le secteur privé, pour informer les responsables et les consommateurs des façons dont ils peuvent améliorer le rendement énergétique.

Pour limiter, réduire, ou contrôler les émissions dans l'atmosphère dues au secteur des transports, il faut améliorer la conception et la gestion des systèmes de circulation et de transport existants. Il faudrait mettre au point des systèmes de transit urbain et rural plus efficaces en termes de coût, à meilleur rendement, moins polluants et plus sûrs. Il faudrait aussi développer des réseaux routiers plus sûrs et moins polluants. Il faudrait aussi renforcer les transferts de technologie et le recueil et les échanges d'informations dans ce domaine. Il faudrait intégrer la planification au niveau national des systèmes de transport et de logement.

Le développement industriel est essentiel pour la croissance économique mais l'industrie est un utilisateur important de ressources et émet dans l'atmosphère des gaz à effet de serre. Pour minimiser la pollution et les dégâts causés à l'atmosphère, Action 21 demande que l'on prenne des mesures administratives, sociales et économiques, lorsqu'elles sont appropriées, qui inciteraient l'industrie à : améliorer le rendement en matière de ressources et de matériaux, mettre en place des technologies de diminution de la pollution, remplacer les chlorofluorocarbures (CFC) et autres substances qui appauvrissent la couche d'ozone par des produits de remplacement appropriés, et diminuer le gaspillage et les produits secondaires.

Certaines pratiques dans le domaine de l'utilisation du sol et de ses ressources peuvent réduire le nombre d'arbres agissant comme "puits" et accroître les émissions atmosphériques. La perte de diversité biologique peut affaiblir les écosystèmes affectés par les changements climatiques et la pollution atmosphérique. Les changements atmosphériques peuvent avoir des effets sur les forêts, la biodiversité, les écosystèmes marins et d'eau douce, et des activités économiques telles que l'agriculture.

Action 21 propose que l'on prenne au niveau national des mesures appropriées dans les domaines économique, administratif et social pour encourager une utilisation durable des sols et des ressources. Ces pratiques devraient réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre, conserver les ressources naturelles, et résister davantage aux changements climatiques. Les puits et les réservoirs de gaz à effet de serre, y compris la biomasse, les forêts et les océans devraient être gérés de manière durable.

On estime que le coût annuel (1993-2000) des activités en matière d'énergie, de transport, d'industrie et d'utilisation des sols se monte à 20 milliards de dollars en dons et prêts internationaux à des conditions favorables.

Des données récentes confirment que la couche d'ozone stratosphérique de la Terre est appauvrie par des produits chimiques réactifs contenant du brome et du chlore des CFC d'origine anthropique, par des halons et d'autres substances semblables. Les niveaux de ces substances dans l'atmosphère ne cessent de monter.

Les pays devraient ratifier le Protocole de Montréal et ses amendements, et se soumettre à ses limites et accepter les mesures de financement. Ils devraient remplacer les CFC et les autres substances qui appauvrissent la couche d'ozone par des produits de remplacement holistiques. On estime que le coût annuel (1993-2000) des activités dans ce domaine est de l'ordre de 160 à 590 millions de dollars en dons ou prêts à des conditions favorables.

La pollution atmosphérique transfrontières porte atteinte à la santé des hommes, et entraîne la disparition des arbres et des forêts et l'acidification des lacs, rivières et autres cours d'eau. On manque de données sur la pollution et ses effets sur l'environnement et la santé en dehors de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Il faut renforcer les capacités des pays en développement à mesurer et évaluer la pollution.

Il faut mettre sur pied ou renforcer les accords régionaux de lutte contre la pollution. Des systèmes d'alerte avancée et des mécanismes de réponse sont nécessaires pour lutter contre la pollution provoquée par des accidents industriels, des catastrophes naturelles et la destruction délibérée ou accidentelle de ressources naturelles. Les coûts de l'assistance technique et des programmes-pilote dans ce domaine sont compris dans les estimations pour les deux premiers programmes de ce chapitre.

UNE APPROCHE INTÉGRÉE POUR L'UTILISATION DES RESSOURCES TERRESTRES

(Section II, chapitre 10 d'Action 21)

L'accroissement de la demande de terre, ressource limitée, et des ressources naturelles de cette terre crée une concurrence et un conflit qui résultent en une dégradation de la terre. Pour résoudre ce conflit, il faut adopter une approche intégrée pour l'utilisation des sols qui tienne compte de tous les besoins en vue de contreparties plus efficaces.

Les propositions d'Action 21 pour une gestion et une utilisation durables des ressources terrestres se concentrent sur la prise de décisions. L'intégration signifie que les questions écologiques, sociales et économiques doivent être considérées simultanément. Il faut également tenir compte du rôle économique des femmes dans l'agriculture et le développement rural, des droits des populations autochtones, des communautés locales et de la question des zones protégées et des droits de propriété privée.

Les gouvernements devraient utiliser les lois, les règlements et les stimulants économiques pour encourager une utilisation et une gestion durables des ressources terrestres en accordant une attention particulière aux terres arables. Des projets pilotes devraient essayer de nouvelles méthodes de gestion de la terre.

Une recherche est nécessaire pour évaluer l'effet, les risques, les coûts et les bénéfices associés aux diverses utilisations de la terre. Ces valeurs devraient être incluses dans les comptes nationaux.

Il faut appuyer une meilleure compréhension scientifique des ressources terrestres, en accordant la priorité à la définition de la capacité de la terre, des fonctions des écosystèmes et des interactions entre les utilisations terrestres et les systèmes écologiques.

Il faut encourager une forte participation populaire à la prise de décisions et aux campagnes de sensibilisation à l'écologie. La coopération régionale et le partage d'informations devraient également être renforcés.

On estime qu'il faudra environ 50 millions de dollars par an provenant de la communauté internationale, sous forme de dons ou à des conditions favorables au cours de la période 1993-2000 pour la réalisation du programme proposé dans ce chapitre.

Les aspects opérationnels de la planification et de la gestion terrestres sont traités dans d'autres chapitres d'Action 21.

LA LUTTE CONTRE LE DÉBOISEMENT

(Section II, chapitre 11 d'Action 21)

Les ressources forestières sont essentielles tant pour le développement que pour la protection de l'environnement mondial. Le fait de les utiliser rationnellement peut créer des emplois, aider à alléger la pauvreté et fournir toute une gamme de produits précieux.

Une mauvaise gestion des forêts — contrôle du feu inadéquat, exploitation commerciale insoutenable, surpâturage et effets dangereux des polluants atmosphériques — est liée à la dégradation des sols et des sources d'eau, à la disparition de la faune sauvage et de la diversité biologique et à l'aggravation du réchauffement de la planète.

Pour appuyer et développer les rôles et fonctions écologiques, économiques, sociaux et culturels des arbres, des forêts et des terres forestières, Action 21 demande aux pays de renforcer leurs institutions traitant des forêts et d'améliorer leurs qualifications techniques et professionnelles grâce à des mesures telles que :

- La promotion de la participation des syndicats, des coopératives rurales, des communautés locales, des populations autochtones, des jeunes, des femmes, du secteur privé, des groupes d'utilisateurs et des organisations non gouvernementales aux activités concernant les forêts;
- La conduite de recherches sur les forêts, y compris la compilation de données sur la couverture forestière, les zones propes au boisement et les valeurs écologiques;
- L'appui et le renforcement du transfert de la technologie et de la formation spécialisée.

Une action urgente est nécessaire pour protéger les forêts existantes et pour développer des zones sous couvert forestier et boisé. Les gouvernements devraient créer des programmes nationaux d'action en matière de forêts pour le développement durable des forêts, appuyer l'application d'une déclaration non obligatoire juridiquement de principes sur les forêts qui serait adoptée au Sommet planète Terre, et envisager la nécessité de prendre des mesures appropriées pour encourager la coopération internationale

pour la gestion des forêts et la conservation et le développement durable de toutes les sortes de forêts.

Les autres propositions sont les suivantes :

- Créer et développer des systèmes de zones protégées;
 - Promouvoir une gestion durable des zones adjacentes aux forêts;
 - Procéder à la restauration du couvert végétal et au reboisement dans les zones montagneuses, les hautes terres, les terres dénudées, les terres cultivées dégradées, les terres arides et semi-arides et les zones côtières;
 - Développer les forêts plantées pour compenser les forêts primaires et anciennes;
 - Protéger les forêts des polluants, de l'extraction minière et de la transformation des modes de culture;
 - "Reverdifier" les zones urbaines;
 - Reconnaître le rôle des forêts en tant que puits et réservoirs naturels de carbone;
 - Consolider l'information sur les ressources génétiques et la biotechnologie y afférentes.
- Augmenter les activités liées à l'amélioration génétique et à l'application de la biotechnologie pour améliorer la productivité et la tolérance à la contrainte écologique grâce à la plantation d'arbres, à la technologie des semences et aux banques de plasma germinatif;
- Etudier les connaissances locales/autochtones des arbres et des forêts ainsi que leur utilisation.

Pour toutes ces activités, il est nécessaire de disposer d'une technologie écologiquement rationnelle, y compris de la biotechnologie.

La survie des forêts et leur contribution continue au bien-être de l'homme dépendent de la reconnaissance des valeurs sociale, économique et écologique des arbres, des forêts et des terres forestières, y compris les conséquences des dommages causés par leur destruction. Ces valeurs devraient être incluses dans les systèmes de comptabilité économique nationaux.

Les propositions d'utilisation des forêts d'une manière qui reflète ces valeurs sont les suivantes :

- Promouvoir et populariser les produits forestiers autres que le bois, tels que les plantes médicinales, les teintures, les fibres, les gommages, les résines, le fourrage, les produits culturels, le rotin et le bambou;
- Promouvoir les entreprises à petite échelle basées sur la forêt qui soutiennent le développement rural et l'entrepreneuriat local;
- Promouvoir l'écotourisme et la gestion de la faune sauvage aux fins d'un revenu rural et d'emplois sans que cela ne nuise à l'écologie;
- Utiliser les règlements et les stimulants économiques pour créer un climat favorable à l'investissement et à la gestion;
- Promouvoir un ramassage plus efficace du bois de feu et un meilleur approvisionnement énergétique.

L'offre et la demande de produits forestiers et de services devraient être étudiées. Des enquêtes scientifiques sur les produits forestiers autres que le bois d'œuvre sont nécessaires.

Un grand effort de renforcement des capacités est nécessaire de toute urgence pour que les pays puissent surveiller les forêts (ce qui est essentiel si l'on veut que soient appliqués les programmes d'Action 21). Les gouvernements et les institutions devraient établir ou/et renforcer l'évaluation nationale et les systèmes d'observation des forêts, des ressources forestières et des programmes forestiers. Ceci nécessitera de nouveaux systèmes de données et de modèles statistiques, la télédétection, des études topographiques et d'autres innovations technologiques.

Les coûts annuels de la lutte contre le déboisement de 1993 à 2000 sont estimés à environ 32 milliards de dollars, y compris 3,2 milliards provenant de la communauté internationale en dons ou à des conditions favorables.

ARRÊTER LA PROGRESSION DES DÉSERTS

(Section II, chapitre 12 d'Action 21)

La désertification affecte environ un sixième de la population mondiale, 70 % de toutes les terres arides — représentant 3,6 milliards d'hectares — et un quart de la surface terrestre totale de la planète. Il en résulte la pauvreté, un déclin de la fertilité des sols et une dégradation des terres de parcours, des terres agricoles pluviales et des terres irriguées.

Selon l'Action 21, il faut en priorité dans la lutte contre la désertification appliquer des mesures préventives pour les terres qui n'ont pas encore été dégradées ou qui ne le sont que légèrement. Il ne faut toutefois pas négliger les zones sévèrement dégradées.

Pour les régions sujettes à la désertification et à la sécheresse, de meilleures informations et systèmes de contrôle sont nécessaires pour identifier les domaines prioritaires d'action. Les gouvernements devraient établir et/ou renforcer les systèmes nationaux pour qu'ils puissent également mesurer les conséquences économiques et sociales de la désertification. Il faut soutenir les programmes régionaux tels que le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et les organisations internationales telles que l'Observatoire du Sahara et du Sahel.

Pour lutter contre la désertification, les gouvernements devraient :

- Adopter des politiques durables d'utilisation des terres et une gestion durable des ressources en eau;
- Utiliser des technologies agricoles et de pâturages écologiquement rationnelles;
- Procéder à une accélération des programmes de boisement et de reboisement en utilisant des espèces qui poussent rapidement et qui résistent à la sécheresse;
- Intégrer les connaissances autochtones sur les forêts, les terres forestières, les terres de parcours et la végétation naturelle dans les activités de recherche.

Dans les propositions, on demande l'élimination de la pauvreté et la promotion d'autres moyens d'existence dans les zones arides et semi-arides où les moyens d'existence traditionnels fondés sur des systèmes agro-pastoraux sont souvent inadéquats et non durables à cause de la sécheresse et de la pression démographique. Les gouvernements devraient adopter une méthode d'approche décentralisée à la gestion des ressources terrestres et créer ou renforcer les organisations rurales et les systèmes bancaires ruraux.

L'utilisation des terres et le développement sont étroitement liés, c'est pourquoi les plans d'action pour lutter contre la désertification et la sécheresse doivent être intégrés dans la planification écologique nationale et les plans de développement. Les gouvernements doivent renforcer leurs capacités institutionnelles de développer et d'appliquer ces plans; ceci nécessitera une coopération et un appui régional et international accrus.

Un comité intergouvernemental établi par l'Assemblée générale des Nations Unies devrait élaborer une convention internationale de lutte contre la désertification, en particulier en Afrique.

La sécheresse en Afrique subsaharienne a entraîné la mort d'environ 3 millions de personnes au milieu des années 80 et a coûté très cher en pertes de production et en détournement des ressources du développement. La prévention des situations de sécheresse et les mesures de secours en cas de sécheresse devraient inclure des systèmes d'alerte avancée, un plan d'urgence de culture de plantes lié aux prévisions météorologiques et des stratégies d'importation, de stockage et de transport de produits alimentaires en cas d'urgence. Il faudrait élaborer des programmes pour les réfugiés en cas de sécheresse.

L'appui de la population est nécessaire pour les activités liées à la désertification et au contrôle de la sécheresse. Dans les propositions, on demande une éducation en matière d'environnement, une formation technologique et un appui pour les communautés locales, en particulier pour les femmes et les groupes autochtones.

En plus des coûts des programmes de lutte contre la pauvreté et d'encouragement à l'agriculture durable, qui sont estimés dans d'autres chapitres, le coût total annuel (1993-2000) des propositions de lutte contre la désertification et de préparatifs à la sécheresse est estimé à environ 8,7 milliards de dollars, dont presque 4,9 milliards provenant de la communauté internationale en dons ou à des conditions favorables.

PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES MONTAGNEUX

(Section II, chapitre 13 d'Action 21)

Les montagnes constituent une source importante d'eau, d'énergie, de minéraux, de produits forestiers, de produits agricoles et de loisirs. Ce sont des réserves de la diversité biologique et des espèces en voie de disparition et une part essentielle de l'écosystème mondial.

Les écosystèmes montagneux sont très fragiles et de plus en plus menacés par l'érosion des sols, les glissements de terrain, et la disparition rapide de l'habitat et de la diversité génétique. La pauvreté largement répandue et l'accroissement démographique dans les montagnes entraînent le déboisement, la culture des terres de faible rendement, un pâturage excessif, une disparition de la couverture de la biomasse et d'autres formes de dégradation de l'environnement.

10 % environ de la population mondiale dépend des ressources des montagnes. Près de la moitié est touchée par la dégradation des bassins versant montagneux.

Les propositions d'Action 21 se concentrent sur l'amélioration des connaissances sur l'écologie et le développement durable des écosystèmes montagneux et sur la promotion du développement des bassins versant et d'autres formes d'emploi pour les personnes dont les moyens d'existence dépendent des pratiques qui dégradent les montagnes.

On ne dispose pas de suffisamment de connaissances sur les écosystèmes montagneux. La création d'une base de données mondiale sur les montagnes est vitale pour lancer des programmes qui contribueront au développement durable des écosystèmes montagneux.

Les pays devraient créer des stimulants pour que la population locale se mette à la préservation, pour qu'elle diversifie les économies de la montagne, établisse des réserves naturelles dans les zones riches en espèces et identifie les régions les plus vulnérables à l'érosion, aux inondations, aux glissements de terrain, aux tremblements de terre, aux avalanches et à d'autres catastrophes naturelles, ainsi qu'à la

pollution atmosphérique des zones urbaines et industrielles.

La promotion de programmes intégrés de développement des bassins versants grâce à la participation de la population locale est un facteur clé pour empêcher d'autres dommages écologiques. Les propositions visent à assurer une utilisation appropriée de la terre d'ici à l'an 2000 afin d'éviter l'érosion des sols, augmenter la biomasse et maintenir l'équilibre écologique.

Il faut encourager, d'une manière durable, le tourisme, les pêcheries, l'extraction écologiquement rationnelle, l'apiculture, la culture et le traitement des plantes aromatiques et médicinales et d'autres activités au niveau du village pour protéger les moyens d'existence des communautés locales et des populations autochtones.

La planification en matière de catastrophes montagneuses et d'inondations devrait inclure des mesures de prévention des dangers, de définition des zones de risques, des systèmes d'alerte précoce, des plans d'évacuation et des fournitures d'urgence.

Le coût total annuel (1993-2000) des propositions dans ce domaine est estimé à 13 milliards de dollars, dont 1,9 milliard en provenance de sources internationales sous la forme de dons ou à des conditions de faveur.

FAIRE FACE AUX BESOINS AGRICOLES SANS DÉTRUIRE LA TERRE

(Section II, chapitre 14 d'Action 21)

La population mondiale atteindra 8,5 milliards d'habitants en 2025, dont 83 p.100 dans les pays en développement. La demande alimentaire augmentera de 50 % d'ici à l'an 2000. On ne sait comment l'agriculture pourra répondre à ce défi. Action 21 se concentre sur une agriculture et un développement rural durables pour accroître la production alimentaire et préserver et réhabiliter la terre. Les programmes dans ce domaine sont les suivants :

➤ **Intégration du développement durable dans les politiques et la planification agricoles** — L'absence d'un cadre de politique nationale cohérent pour ce développement durable est bien connue et n'est pas limitée aux pays en développement. Les politiques agricoles doivent être réexaminées par rapport aux facteurs économiques tels que le commerce étranger, les subventions et les taxes. Il faut encourager le commerce ouvert et l'élimination de barrières commerciales. Les tendances démographiques et les migrations de la population doivent être prises en considération. Il faut formuler des lois, des règlements et des stimulants pour la sécurité alimentaire et le transfert de technologies agricoles appropriées (telles que le stockage et la distribution des produits alimentaires).

➤ **Assurer la participation de la population** — Les groupes de femmes, les jeunes, les populations autochtones, les communautés locales et les petits agriculteurs ont besoin d'un accès aux ressources terrestres, forestières et à l'eau ainsi qu'aux technologies, au financement et à des services tels que la commercialisation, le traitement et la distribution. Il faut encourager l'investissement foncier en octroyant des titres, des droits et des responsabilités clairs, en renforçant les institutions rurales, en accordant une formation technique et en intégrant les connaissances locales dans le développement de la technologie agricole.

➤ **Amélioration de la productivité agricole et diversification de l'emploi rural** — La rotation des cultures, le lisier organique et d'autres techniques impliquant une réduction de l'usage de

produits chimiques agricoles devraient être développés. Les améliorations proposées pour l'infrastructure comprennent des réseaux financiers, des unités de traitement agricole à petite échelle et des centres de services ruraux. Pour que les populations rurales pauvres n'utilisent pas les terres à faible rendement, il faudrait leur proposer des possibilités d'emploi en dehors de la ferme, par exemple dans l'industrie artisanale, l'utilisation de la faune, les pêcheries, la fabrication légère au niveau du village et le tourisme.

➤ **Harmonisation de la planification des ressources terrestres** — Les utilisations inappropriées de la terre sont la principale cause de la dégradation de la terre et de l'appauvrissement des ressources terrestres. Les techniques pour accroître la production et préserver les ressources terrestres et en eau sont disponibles mais elles ne sont pas largement ou automatiquement appliquées. Dans les propositions, il est demandé aux agriculteurs de participer au processus de planification, à la compilation et à la diffusion des données concernant les ressources terrestres et à l'établissement d'organes de planification agricole aux niveaux national et local.

➤ **Préservation et réhabilitation de la terre** — L'érosion des sols, la salinisation, la saturation en eau et la disparition de la fertilité des sols augmentent dans tous les pays. Il est proposé que d'ici à l'an 2000 on procède à des enquêtes nationales sur les ressources terrestres en détaillant la portée et le degré de la dégradation foncière.

➤ **Préservation et utilisation durables des ressources phylogénétiques** — Les ressources phylogénétiques pour l'agriculture (RPPA) sont essentielles pour satisfaire les besoins futurs en produits alimentaires. Les menaces s'accroissent, les efforts pour encourager la diversité génétique sont sous-financés et manquent de personnel et, dans certains cas, la disparition de la diversité dans les banques génétiques est aussi importante que sur le terrain. On a besoin de zones de préservation *in situ*, de collecte *ex situ* et de banques de plasma germinatif. De meilleures méthodes de recherche et d'évaluation RPPA devraient être encouragées. Les bénéfices de la recherche et du développement en phylogénétique et de la production de semences devraient être partagés.

➤ **Préservation et utilisation durables des ressources génétiques animales** — On a de plus en plus besoin de produits animaliers et d'animaux de trait. La diversité actuelle des espèces animales devrait être répertoriée, les espèces en voie d'extinction devraient être identifiées et des programmes de préservation devraient être mis en place, y compris l'utilisation de stockage cryogénique du plasma germinatif.

➤ **Lutte et contrôle antiparasitaires intégrés** — La surutilisation de produits chimiques pour contrôler les parasites a eu des effets négatifs sur la santé, sur l'environnement et sur les budgets agricoles. Une gestion intégrée des parasites — combinant un contrôle biologique, une résistance des plantes locales et des pratiques agricoles appropriées — est la meilleure option pour l'avenir. Elle devrait aller de pair avec une gestion appropriée des pesticides, y compris un étiquetage adéquat, un programme de recherche et de développement des pesticides qui sont particulièrement visés et qui se séparent en éléments inoffensifs après utilisation.

➤ **Utilisation d'une phytotrophie durable** — Ce sont les plantes qui appauvrissent le sol en le privant de ses éléments nutritifs qui entraînent la disparition de la fertilité des sols. Pour maintenir la productivité de la terre, il est proposé de rendre largement disponibles les engrais et autres sources nutritives et d'améliorer la gestion de la fertilité des sols.

➤ **Assurer la transition énergétique dans les zones rurales** — Dans les zones rurales des pays en développement, les sources principales d'énergie sont le bois de feu, les résidus des cultures, le fumier et l'énergie humaine et animale. Pour accroître la productivité et assurer un revenu, les politiques et

les technologies énergétiques rurales devraient encourager un mélange de combustible fossile rentable et de sources d'énergie renouvelables.

➤ **Evaluer les effets de l'appauvrissement de la couche d'ozone** — L'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique qui protège la Terre permet aux rayons ultraviolets dangereux du soleil d'atteindre la surface de la planète. On devrait en évaluer l'effet potentiellement dangereux sur les plantes et les animaux.

Le coût annuel (1993-2000) des propositions concernant l'agriculture dans Action 21 (à l'exclusion des programmes concernant l'eau pour l'agriculture qui sont examinés séparément) est estimé à 31,8 milliards de dollars, dont 5,1 milliards de dollars de source internationale sous la forme de dons ou à des conditions de faveur. Les estimations des coûts peuvent être ventilées de la manière suivante :

- Politique agricole : 3 milliards, dont 450 millions de sources internationales;
- Participation de la population : 4,4 milliards, dont 650 millions de la communauté internationale;
- Productivité agricole : 10 milliards, dont 1,5 milliard en financement international;
- Planification des ressources foncières : 1,7 milliard, dont 250 millions de sources internationales;
- Préservation de la terre : 5 milliards, dont 800 millions de la communauté internationale;
- Ressources phytogénétiques : 600 millions, dont 300 millions en financement international;
- Ressources génétiques animales : 200 millions, dont 100 millions de sources extérieures;
- Contrôle intégré des parasites : 1,9 milliards, dont un financement extérieur de 285 millions;
- Phytotrophie durable : 3,2 milliards, dont 475 millions de sources internationales;
- Transition énergétique : 1,8 milliard, dont 230 millions en financement extérieur.

DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DURABLE

(Section II, chapitre 15 d'Action 21)

Les objectifs et activités dans ce chapitre d'Action 21 visent également à appuyer la Convention sur la diversité biologique.

Les biens et services essentiels sur la planète dépendent de la variété et de la diversité des gènes, des espèces, des populations et des écosystèmes. Les ressources biologiques fournissent aliments, vêtements, logement, médicaments et nourriture spirituelle. Les progrès récents en biotechnologie, fondés sur le matériel génétique des plantes, des animaux et des micro-organismes, constituent un grand potentiel pour l'agriculture et la médecine.

Malgré d'importants efforts au cours des 20 dernières années, la disparition de la diversité biologique du monde, surtout à cause de la destruction des habitats, de la surrécolte, de la pollution et de l'introduction inappropriée de plantes et animaux étrangers, a continué. Ceci représente maintenant une menace grave pour le développement humain.

Dans les propositions d'Action 21 sur la préservation de la diversité biologique, il est demandé aux gouvernements d'insister sur l'entrée en vigueur dès que possible de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique, d'encourager les méthodes et les connaissances traditionnelles des populations autochtones et de leurs communautés, de partager les bénéfices des ressources biologiques, y compris la biotechnologie, en particulier avec les pays en développement, et de développer des stratégies nationales pour la préservation de la diversité biologique, l'utilisation durable des ressources biologiques, la

manipulation et le transfert de la biotechnologie dans des conditions de sécurité, en particulier aux pays en développement.

Il faudrait entreprendre des études nationales pour compiler un inventaire des ressources biologiques, améliorer la compréhension scientifique et économique de l'importance et des fonctions de la diversité biologique et suggérer des priorités d'action. Il faudrait évaluer les incidences économiques et sociales et les bénéfices de la protection de la diversité biologique. Un réseau global devrait régulièrement contrôler, mettre à jour et transmettre cette information.

Il faudrait évaluer l'effet écologique des projets de développement susceptibles d'affecter la diversité biologique. Des stimulants économiques devraient être envisagés pour encourager la préservation de la diversité biologique et l'utilisation durable des ressources biologiques.

La préservation de la diversité biologique devrait se faire par une préservation *in situ* des écosystèmes et des habitats naturels et par des mesures *ex situ*, de préférence dans le pays où se trouvent les espèces. La réhabilitation des écosystèmes endommagés et des espèces en voie d'extinction devrait être encouragée. Il faudrait promouvoir des pratiques durables dans les zones adjacentes aux zones protégées.

La coopération technique et scientifique devrait être encouragée en accordant une attention particulière au transfert de la technologie, aux programmes de formation professionnelle et au développement d'installations de recherche et de gestion telles que des herbaria, des musées, des banques et laboratoires génétiques.

Le coût annuel de la préservation de la diversité biologique au cours de la période 1993-2000 est estimé à 3,5 milliards de dollars; la moitié devra provenir de sources internationales sous la forme de dons ou à des conditions de faveur.

GESTION ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DE LA BIOTECHNOLOGIE

(Section II, chapitre 16 d'Action 21)

Les progrès dans le domaine naissant de la biotechnologie promettent des contributions importantes au développement mondial : de meilleurs soins de santé, un renforcement de la sécurité alimentaire grâce à des pratiques agricoles durables; une amélioration de l'approvisionnement en eau potable; des processus industriels plus efficaces pour la transformation des matières premières; un appui aux méthodes durables de boisement et de reboisement; et la détoxification des déchets dangereux. Les propositions d'Action 21 attirent l'attention sur :

➤ **Produits alimentaires** — La biotechnologie peut accroître la valeur nutritionnelle des récoltes, du bétail et des poissons ainsi que la durée de conservation des aliments et des produits destinés à la nourriture des animaux. Elle peut également améliorer la production agricole grâce à des techniques de gestion intégrée des parasites, des maladies et des récoltes qui éliminent la dépendance envers des produits agrochimiques.

➤ **Santé** — La biotechnologie peut aider à lutter contre les maladies transmissibles grâce à de nouveaux vaccins améliorés, à des drogues, à des médicaments et à des diagnostics et elle peut détecter les polluants et les pathogènes dans l'eau potable.

➤ **Protection de l'environnement** — La biotechnologie peut aider à réhabiliter les écosystèmes et les paysages dégradés grâce au boisement et au reboisement, à la culture de nouvelles variétés de plantes et à la préservation des sols; réduire les risques des déchets dangereux grâce à des traitements biologiques; diminuer le volume des déchets par l'utilisation de matériaux biodégradables et éliminer les polluants de l'environnement, tels que les déversements accidentels de pétrole. Une gestion saine de la biotechnologie préserve également la diversité biologique.

La plupart des investissements dans la biotechnologie moderne ont été faits dans le monde industrialisé. La biotechnologie offre de nouvelles possibilités pour un partenariat mondial entre ces pays — riches en expertise technologique — et les pays en développement qui sont riches en ressources biologiques.

Le transfert de la technologie, la formation professionnelle, la compilation d'informations, les échanges scientifiques, la recherche et le développement, le capital à risque et d'autres mesures de renforcement des capacités devraient être encouragés et accélérés.

Il faut développer davantage les principes d'une gestion sûre de la biotechnologie et d'une évaluation des risques. Il faudrait envisager de préparer un accord international sur les principes et directives.

Les méthodes et les connaissances traditionnelles des populations autochtones et de leurs communautés devraient être protégées et les populations autochtones devraient partager les bénéfices économiques et commerciaux provenant de la biotechnologie.

Les coûts annuels de la gestion et du renforcement de la biotechnologie de 1993 à 2000 sont estimés à 20 milliards de dollars, dont 197 millions en provenance de la communauté internationale sous la forme de dons ou à des conditions favorables.

PROTÉGER LES RESSOURCES DE L'OcéAN

(Section II, chapitre 17 d'Action 21)

Plus de 70 % de la surface de la Terre est couverte par l'eau. Les activités des êtres humains sur la terre constituent une grande menace à la durabilité des richesses biologiques des océans et des zones côtières.

Les propositions d'Action 21 se concentrent sur les menaces posées par la sédimentation, la pollution, les pratiques de pêche nuisibles et les changements climatiques.

Un grand nombre de programmes ont des problèmes communs : le manque de données, le manque de planification et de gestion, le manque de coordination internationale et de transfert de technologie et un financement inadéquat.

Zones côtières. Environ 60 % de la population mondiale vit dans un rayon de 60 kilomètres des côtes.

La pêche, le commerce, les transports maritimes et le tourisme créent souvent des problèmes qui

menacent le développement durable : pollution chimique et bactérienne; sédiments des terres nettoyées; destruction des habitats; écoulement des nutriments qui stimulent la croissance des plantes aquatiques; et établissements humains pauvres, surpeuplés et manquant d'hygiène.

Des zones économiques exclusives peuvent établir des régions où les Etats gèrent le développement et la préservation des ressources naturelles.

Des efforts doivent être faits pour créer des inventaires et pour planifier et gérer les ressources côtières, y compris les habitants, l'infrastructure, le développement humain, l'éducation, la diversité biologique et les activités économiques. La coopération régionale est nécessaire pour intégrer les plans.

On aura besoin d'environ 6 milliards de dollars par an entre 1993 et 2000 pour mettre en oeuvre les programmes de gestion côtière, dont 50 millions provenant de la communauté internationale en dons ou à des conditions favorables.

L'environnement marin est dégradé par les eaux usées, les produits chimiques agricoles, les composants organiques synthétiques, les détritiques, les plastiques, les substances radioactives et les hydrocarbures. Les activités terrestres contribuent à 70 % de la pollution, qui pénètre dans les océans par l'atmosphère et les rivières. La plupart des déchets sont toxiques et passent dans la chaîne alimentaire. Les navires et l'immersion des déchets contribuent à environ 10 % de la pollution des océans.

Les propositions d'Action 21 sont centrées sur la prévention des problèmes. L'amélioration de la gestion côtière réduira la pollution des océans. Les Principes directeurs de Montréal pour la protection du milieu marin contre la pollution d'origine tellurique et les autres accords régionaux devraient être renforcés.

Pour contrôler la pollution causée par les navires, il faudra vérifier et respecter les protocoles et accords concernant les transports maritimes. Des règles internationales plus strictes pour réduire le risque d'accidents sont également nécessaires. Des centres de réponse aux déversements dans l'océan et une base de données mondiale sur la pollution marine devraient être établis. Des installations portuaires sont nécessaires pour ramasser les détritiques, les résidus chimiques et pétroliers des navires.

On estime que 200 millions de dollars par an en dons et à des conditions favorables seront nécessaires à la protection de l'environnement marin au cours de la période 1993-2000.

Ressources marines biologiques en haute mer. Les problèmes sont causés par la pêche non réglementée, la surcapitalisation, le tonnage excessif des navires, le changement de pavillon (pour échapper au contrôle), un équipement qui ne fait pas de distinction dans les prises, des bases de données peu fiables et un manque de coopération entre les nations. Une conférence intergouvernementale devrait traiter dès que possible des problèmes liés à la conservation des ressources en poissons en migration ou qui passent d'une zone de pêche territoriale à une autre ou dans les eaux internationales.

Les espèces marines devraient être réhabilitées et maintenues à des niveaux durables. Un équipement de pêche sélectif devrait être utilisé pour réduire au minimum les déchets. Il faut un contrôle efficace et une application des accords existants, tels que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer; ainsi qu'une surveillance (et un respect) améliorée de la part des pays dont les navires battent pavillon. Le dynamitage et l'empoisonnement devraient être interdits. La pêche aux filets dérivants de large portée devrait être contrôlée.

On estime qu'il faudra 12 millions de dollars par an de 1993 à 2000, provenant de la communauté internationale, en dons ou à des conditions favorables, pour ce programme.

Les **ressources marines sous juridiction nationale** constituent 95 % y des 80 à 90 millions de tonnes de poisson et de crustacés attrapés chaque année. C'est une importante source de protéines pour de nombreux pays. Au cours des 40 dernières années, le volume annuel du rendement a été multiplié par cinq.

Les pêcheries nationales se trouvent maintenant confrontées à des pêches excessives, aux incursions des flottes étrangères, à la dégradation de l'écosystème, au tonnage excessif des navires, à la surcapitalisation, à un équipement qui n'est pas sélectif et à une concurrence entre la pêche à grande échelle et la pêche locale.

Les récifs de corail et les habitats côtiers tels que les mangroves et les estuaires sont très productifs mais sont actuellement menacés par de nombreuses sources.

Les zones économiques exclusives sont un moyen de préserver et de rendre les ressources marines durables afin de parvenir aux objectifs à long terme dans les domaines économique, social et du développement. Les populations autochtones doivent être représentées dans le processus de planification.

Il est également proposé de réhabiliter les espèces appauvries, de promouvoir l'utilisation d'équipement de pêche sélectif et de préserver les écosystèmes. Un inventaire amélioré est nécessaire avec la gestion et le développement des ressources marines côtières, en particulier par des projets à petite échelle. Il faut réduire les déchets des pêcheries et améliorer la qualité et l'utilisation des espèces sous-utilisées.

Les programmes pour restructurer les pêcheries côtières coûteront environ 6 milliards de dollars par an de 1993 à 2000, y compris 60 millions provenant de sources internationales sous forme de dons ou à des conditions favorables.

L'environnement marin est vulnérable aux changements climatiques et atmosphériques, y compris à l'appauvrissement en ozone. L'effet de l'élévation des niveaux de la mer et l'accroissement des rayons ultraviolets nécessiteront une compilation approfondie de données.

Dans Action 21, il est proposé de normaliser les techniques de mesure, de collecte et de gestion des données pour permettre un échange mondial de la recherche et des informations sur le climat et la façon dont les changements climatiques affecteront les ressources côtières et marines. On estime qu'il faudra 750 millions de dollars, dont 480 millions provenant de la communauté internationale sous la forme de dons ou à des conditions favorables, pour atteindre cet objectif.

La **coopération régionale et internationale** est essentielle pour mettre en œuvre les programmes sur les ressources marines et océaniques. Un effort accru devrait être fait aux Nations Unies et à beaucoup d'autres niveaux. On estime que le coût d'appui à la coopération internationale à tous les niveaux se montera à 50 millions de dollars par an de 1993 à 2000 sous la forme de dons ou de prêts à des conditions favorables.

Petites îles. Le développement durable dans les petites îles est compliqué par leur petite taille, leurs ressources limitées, leur dispersion géographique, leur isolement et leur fragilité écologique. Le réchauffement de la planète et une élévation du niveau de la mer les rendront encore plus vulnérables aux tempêtes et pourraient causer la disparition d'une partie ou de tout leur territoire.

Les pays développés devraient aider les petits pays insulaires à établir un inventaire de ce qu'ils

possèdent et à prévoir un développement durable de leurs ressources économiques, biologiques et culturelles. Les conséquences d'éventuels changements climatiques et l'élévation du niveau de la mer doivent être pris en considération.

Il faudrait créer des centres pour développer et communiquer des informations scientifiques et des conseils sur les technologies appropriées pour les petits pays insulaires.

Le programme d'échange et de planification technique coûtera environ 130 millions de dollars par an de 1993 à 2000, y compris 50 millions en dons ou à des conditions favorables.

PROTECTION ET GESTION DES RESSOURCES D'EAU DOUCE

(Section II, chapitre 18 d'Action 21)

Des ressources en eau douce sont indispensables à tous les écosystèmes terrestres. Les inondations et les sécheresses, qui font partie du cycle hydrologique, sont devenues plus extrêmes en certaines régions. Les changements climatiques à l'échelle de la planète et la pollution atmosphérique pourraient porter atteinte aux réserves en eau douce et menacer les écosystèmes, en particulier dans les plaines côtières et les petites îles.

Il faut maintenir des réserves adéquates d'eau de bonne qualité pour l'ensemble de la population mondiale, tout en préservant les écosystèmes. Les activités humaines doivent s'adapter aux limites imposées par la capacité de la nature à absorber leur impact. Les maladies liées à l'eau, qui provoquent le tiers de tous les décès dans les pays en développement, doivent être combattues. Il faut mettre au point des technologies novatrices pour utiliser au maximum les ressources en eau et les protéger contre la pollution.

Il faut intégrer la planification et la gestion de toutes les sortes de ressources en eau pour affronter les problèmes nés du fait que l'eau est si rare en tant d'endroits et que dans de nombreuses régions ces ressources sont progressivement détruites. Les plans de développement rationnel doivent recouvrir de multiples aspects du problème, notamment : les réserves en eau et l'assainissement, l'agriculture, l'industrie, le développement urbain, l'énergie hydro-électrique, les pêcheries, le transport et les loisirs — tout en conservant l'eau et en minimisant le gaspillage. La lutte contre les inondations et la sédimentation doit être une priorité.

D'ici à l'an 2000, tous les Etats devraient, s'ils en sont capables, mettre en route des programmes nationaux de gestion des eaux, y compris les coûts, les objectifs, les institutions et les lois.

Les ressources d'eau douce devraient être évaluées et protégées et des objectifs nationaux devraient être fixés pour l'utilisation de l'eau douce, sa qualité, sa protection et son amélioration. La recherche, le stockage des données, le classement et la diffusion des informations sur l'eau douce sont également nécessaires. Il faut clairement définir le rapport entre l'eau douce et l'effet du développement pour permettre une planification adéquate.

Il faut fixer des normes en matière de déversement et invoquer le principe du "pollueur payeur".

Il faut augmenter et améliorer les installations de traitement des eaux usées et des déchets industriels. Il faut procéder à des évaluations obligatoires de l'effet écologique sur de grands projets de développement touchant l'approvisionnement en eau; utiliser rationnellement les pesticides et les engrais au

nitrate; utiliser des eaux usées purifiées dans l'agriculture, l'industrie, l'aquaculture et d'autres secteurs; augmenter le développement et l'utilisation de la biotechnologie.

Les terrains aquifères devraient être protégés des toxiques et d'un pompage excessif qui entraînent une intrusion d'eau salée. Il faut améliorer l'élaboration et la gestion des décharges contrôlées. Les terres agricoles, les habitats aquatiques et les écosystèmes devraient être réhabilités et les terrains marécageux protégés. Les programmes de contrôle de la qualité de l'eau devraient être renforcés.

Des changements seront nécessaires dans les législations nationale et internationale, dans le développement humain, la formation du personnel chargé de gérer les questions liées à l'eau et le financement. Il est crucial de développer des services à bas prix au niveau de la communauté.

Il faut améliorer l'éducation en matière d'hygiène et réduire de beaucoup les maladies liées à l'eau, en commençant par éliminer la maladie du ver de Guinée (draconculose) et la cécité des rivières d'ici à l'an 2000.

Fourniture d'eau douce dans les zones urbaines. D'ici à l'an 2005, 60 % environ de la population mondiale (soit 5 milliards d'habitants) vivra dans des villes.

Il est demandé au titre d'Action 21 que soit assurée une fourniture de 40 litres d'eau salubre par personne et par jour, que soient établies des normes d'évacuation pour les effluents domestiques et industriels, et que soient captés, recyclés et éliminés, de façon écologiquement rationnelle, 75 % des déchets solides provenant des zones urbaines.

Dans les zones rurales, il faut établir un équilibre entre l'utilisation des ressources en eau pour une production alimentaire durable et celle prévue à d'autres fins. Les techniques propres à économiser les ressources en eau ainsi que les compétences en matière de gestion doivent être encouragées afin qu'il puisse être répondu à toutes les demandes — qu'il s'agisse du bétail, des pêcheries ou de la consommation humaine. De nouveaux projets d'irrigation doivent être pris en compte pour assurer cet équilibre.

Des changements climatiques planétaires pourraient avoir d'importantes conséquences sur les réserves en eau douce. Des zones cultivées pourraient être modifiées dans leur intégralité tandis que des infiltrations d'eau salée pourraient avoir de graves incidences sur les nappes aquifères et les zones côtières à bas relief. Des travaux de recherche sur ces incidences s'imposent, ainsi que l'élaboration de plans en cas d'urgence.

On estime que le montant de ces programmes s'élèvera au total à 54,7 milliards de dollars, dont 17 milliards environ provenant de sources internationales sous la forme de dons ou à des conditions favorables.

UTILISATION SANS DANGER DE PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES

(Section II, chapitre 19 d'Action 21)

Des milliers de produits chimiques sont utilisés dans tous les domaines de l'activité humaine mais on ne connaît pas les risques sanitaires et écologiques que la plupart d'entre eux comportent à long terme.

Quatre-vingt-quinze pour cent de la production de l'industrie chimique ne représente que 1 500 produits environ mais on ne dispose pas des données indispensables pour l'évaluation des risques que

présentent nombre d'entre eux. **Interdits comme dangereux dans un pays**, des produits chimiques sont couramment vendus et expédiés dans d'autres pays, souvent dans les pays en développement.

Des zones industrielles ont été gravement polluées par des produits chimiques, ce qui a ainsi porté atteinte à la santé de l'homme, aux structures génétiques et à la procréation des êtres humains. L'absence d'informations et de mécanismes permettant de les diffuser peut avoir de graves conséquences sur la santé de l'homme, sur l'environnement et sur les générations futures.

Les propositions d'Action 21 sont notamment les suivantes :

Il est indispensable d'améliorer l'évaluation des risques. Les communautés et les particuliers ont le droit d'être informés lorsqu'ils ont affaire à des produits chimiques toxiques. Il existe environ 100 000 substances chimiques qui sont utilisées dans le commerce, mais seul un faible pourcentage de ces produits ont été évalués, notamment les pesticides qui sont d'un usage courant.

Il faudrait évaluer quelque 500 produits chimiques d'ici à l'an 2000 et faire connaître les résultats de cette évaluation sur le plan international. Il conviendrait d'entreprendre des recherches qui permettraient d'améliorer les méthodes d'évaluation de ces risques.

Des normes d'étiquetage international existent mais que ce soit sur le lieu du travail ou dans les foyers elles ne sont pas encore connues dans toutes les régions du monde. Un système multilingue faisant appel à des pictogrammes serait recommandable. L'étiquetage ne devrait pas être utilisé pour restreindre le commerce international.

Il conviendrait de recourir aux procédures d'assentiment préalable (PIC) prévues dans des accords déjà conclus sur les produits chimiques. Des négociations actuellement en cours peuvent aboutir à l'interdiction qui serait faite aux pays producteurs d'exporter les produits chimiques interdits sur leur marché intérieur. Les gouvernements et le secteur industriel doivent améliorer et créer de nouveaux centres nationaux chargés de l'échange des informations concernant les produits chimiques dangereux et les risques qu'ils comportent.

On peut réduire les risques en utilisant des produits chimiques moins dangereux ou en recourant à des techniques ne faisant pas appel à la chimie tels que les moyens de lutte biologique contre les parasites aux lieu et place des pesticides.

Les programmes de réduction des risques doivent prendre en compte tout le cycle de vie des produits chimiques. Des mesures doivent être prises dans des domaines précis tels que les inventaires des émissions, l'étiquetage, la réglementation concernant la manipulation sans danger et les risques d'exposition, ainsi que l'élimination progressive des produits chimiques particulièrement toxiques ou ayant des effets persistants sur l'environnement.

Les gouvernements devraient envisager l'adoption de politiques s'inspirant du principe de la responsabilité du producteur. Des centres de traitement en cas d'accident d'origine chimique et des centres nationaux de lutte contre les empoisonnements doivent être créés pour assurer la promptitude des diagnostics et le traitement des cas d'empoisonnement.

De nombreux pays n'ont pas au plan national les moyens de faire face aux risques chimiques, de suivre l'utilisation de produits chimiques dangereux et de rassembler les preuves d'utilisation abusive. Il faut donc renforcer les capacités nationales à gérer les produits chimiques.

Il n'y a pas d'accord international mondial sur le trafic des produits chimiques toxiques et dangereux. C'est pourquoi il importe d'améliorer les mesures de surveillance, de détection et de prévention ainsi que la coopération régionale et internationale.

Il faudrait chaque année (1993-2000) 600 millions de dollars environ pour renforcer les capacités nationales à gérer les produits chimiques toxiques, y compris 150 millions de la communauté internationale sous la forme de dons ou à des conditions favorables. Il faudrait en outre 47 millions de dollars chaque année, de sources internationales, pour l'évaluation et la réduction des risques ainsi que pour l'harmonisation des normes d'étiquetage et l'échange des informations.

GESTION DES DÉCHETS DANGEREUX

(Section II, chapitre 20 d'Action 21)

La production et l'élimination sans contrôle de déchets dangereux se font souvent sentir des années plus tard sous la forme d'un coût écologique élevé pour l'air, l'eau, la terre, la santé et la productivité de l'homme.

Tous les pays produisent et éliminent des déchets dangereux sur une échelle de plus en plus grande. Nombre d'entre eux - notamment les pays en développement - sont dans l'ignorance des risques qu'ils comportent. Trop souvent les déchets dangereux ont été expédiés dans des pays qui ne connaissent pas les dangers qu'ils représentent.

Les pays industrialisés consacrent des milliards de dollars au nettoyage des sites dangereux et à l'évacuation des personnes résidant dans des zones présentant des dangers pour la santé.

Il conviendrait de fixer comme objectifs dans le cadre de la réduction des déchets dangereux l'utilisation de techniques de fabrication moins polluantes, le recyclage, le remplacement de matériaux dangereux et l'amélioration du transfert de techniques propres. Les gouvernements sont priés de prévoir sur leur territoire des installations de traitement et de recyclage de leurs déchets dangereux.

Il convient de concevoir sur le plan international des directives rentables pour la production et la gestion des déchets dangereux et d'améliorer l'échange des informations en créant des centres de gestion des déchets au niveau national.

Les améliorations techniques permettant de réduire les déchets dangereux nécessiteront un financement supplémentaire pour la recherche, les projets de démonstration et la formation. Il faudra des mesures législatives appuyant la réduction des déchets sur le principe que le "pollueur paie". Les procédures concernant la manutention, le stockage, l'élimination et la destruction des déchets dangereux pendant tout leur cycle de vie doivent être améliorées.

Pour empêcher que des innocents soient victimes des déchets dangereux, de nombreux pays auront besoin d'une aide pour renforcer les personnels et organisations qualifiés capables d'assurer l'évaluation des risques, la surveillance et la gestion des déchets dangereux. Il faudra prévoir des mesures législatives et des programmes d'information du public et nettoyer les sites dangereux.

La coopération internationale s'impose pour diffuser les informations concernant les risques, contrôler les expéditions transfrontières et diffuser les informations concernant les nouvelles techniques permettant de réduire le volume de production des déchets dangereux ou d'améliorer les méthodes de leur traitement et de leur élimination. La coopération s'impose également pour concevoir, mettre en place et renforcer, dans le cadre national, les programmes et les centres concernant les déchets dangereux.

Les gouvernements devraient vérifier que leurs établissements militaires respectent les normes écologiques en vigueur dans le pays lorsqu'ils traitent et éliminent leurs déchets dangereux.

Les gouvernements sont encouragés à adopter des réglementations traitant les déchets d'une façon qui soit compatible avec la réglementation du pays d'origine. Il est proposé d'interdire l'exportation des déchets dans des pays n'ayant pas encore la capacité de les traiter d'une façon écologiquement rationnelle. La coopération à des programmes régionaux de recyclage, de réemploi et de récupération des

déchets est également proposée. Il conviendrait de renforcer les accords et conventions internationaux actuellement en vigueur sur le trafic des déchets dangereux.

Pour empêcher le trafic illégal des déchets dangereux il faudra adopter des mesures législatives, et des programmes de surveillance et d'exécution permettant de s'assurer que des sanctions sont prévues et appliquées.

Le coût annuel de la gestion des déchets dangereux est estimé chaque année (1993-2000) à 18,5 milliards de dollars au total et 3,5 milliards pour les pays en développement, y compris 500 millions provenant de la communauté internationale sous la forme de dons ou à des conditions favorables. On estime qu'il faudra environ 750 millions de dollars par an, de sources internationales, pour encourager la lutte contre le gaspillage.

SOLUTIONS À APPORTER AUX PROBLÈMES QUE POSENT LES DÉCHETS SOLIDES

(Section II, chapitre 21 d'Action 21)

L'augmentation croissante du volume de déchets solides, notamment ceux des fosses septiques et les boues d'égouts, représente une grave menace pour les eaux de surface, les eaux souterraines, le sol et l'air.

La santé, la qualité de la vie et les possibilités de développement sont affectées par une mauvaise gestion des déchets solides. Les océans sont affectés lorsque les déchets sont déversés en mer tandis que la qualité de l'air se détériore lorsque les déchets sont brûlés à ciel ouvert.

D'ici la fin de ce siècle, 2 milliards d'habitants vivront sans des installations sanitaires élémentaires. Chaque année, quelque 5,2 millions d'habitants — dont 4 millions d'enfants — succombent à des maladies provoquées par les déchets. La moitié de la population urbaine dans les pays en développement ne dispose d'aucun service pour l'élimination des déchets solides. On compte qu'à l'échelle planétaire le volume des déchets urbains doublera d'ici la fin de ce siècle et doublera à nouveau avant l'an 2025.

Les propositions d'Action 21 relatives à la gestion des déchets solides sont axées sur quatre domaines d'activité.

Réduction des déchets. Les pays devront fixer des objectifs pour la réduction des déchets, ce qui influera sur les modes de production et de consommation. Les pays industrialisés devraient avoir pour objectif de maintenir la production de déchets par habitant au niveau atteint en l'an 2000. Ils devraient envisager d'investir 1 % des dépenses qu'ils font pour l'élimination des déchets solides et l'évacuation des eaux usées, dans la réduction de la production de déchets (6,5 milliards de dollars au niveau actuel).

Il faudra pousser la recherche sur les techniques non polluantes, les nouvelles méthodes permettant de partager les informations sur le plan international et inciter à la réduction des déchets. La capacité de surveiller et de comprendre les mécanismes de production et d'élimination des déchets solides doit être améliorée.

Le réemploi et le recyclage deviennent plus attrayants économiquement en fonction du comblement ou de la fermeture des décharges publiques. On compte que les dépenses relatives à l'élimination des déchets doubleront ou tripleront d'ici la fin de la décennie. Les programmes nationaux

pour le réemploi et le recyclage des déchets devraient être mis en place d'ici à l'an 2000 dans les pays industrialisés et d'ici à l'an 2010 dans les pays en développement.

Il faut élargir les programmes de recyclage. Des incitations économiques, commerciales et juridiques, doivent être envisagées pour appuyer le réemploi et le recyclage. Les techniques de recyclage du plastique, du caoutchouc et du papier doivent figurer prioritairement dans leur transfert.

Il faut mettre en place des programmes axés sur les foyers individuels et les communautés, notamment en ce qui concerne le ramassage séparé des déchets domestiques et recyclables. L'élimination écologiquement rationnelle des déchets, en particulier des eaux et des boues d'égouts, est indispensable pour assurer la protection de la santé de l'homme ainsi que de l'environnement.

On estime qu'il faudra 850 millions de dollars par an (1993-2000) de la part de la communauté internationale sous forme de dons ou à des conditions favorables pour les programmes de réutilisation et de recyclage dans les pays en développement.

Il convient de fixer des normes internationales pour le traitement et l'élimination écologiquement rationnelle des déchets. Il faut prévoir d'autres solutions que le déversement en mer des boues d'égouts. Il faut accroître la capacité de surveiller l'élimination des déchets et d'échanger les informations par l'intermédiaire d'un centre international.

D'ici à l'an 2000, tous les pays doivent établir des critères de traitement et d'élimination des déchets et acquérir la capacité de surveiller les incidences écologiques des déchets. D'ici à 1995, les pays industrialisés doivent veiller à ce que la moitié au moins de toutes les eaux d'égouts, de toutes les eaux usées et de tous les déchets solides soient éliminés conformément aux directives nationales ou internationales. Pour les pays en développement, la date à retenir serait l'an 2005. D'ici à l'an 2025, tous les pays élimineraient tous les déchets conformément aux directives internationales relatives à la qualité.

Des programmes d'élimination sans danger dans les pays en développement coûteront environ 15 milliards de dollars par an, y compris 3,4 milliards de la part de la communauté internationale sous la forme de dons ou à des conditions de faveur.

Il faudrait une planification nationale, une coopération et un financement internationaux pour assurer l'extension des services de traitement des déchets. Les programmes des Nations Unies pourront en être le cadre.

Des milliards d'habitants n'ont pas les services sanitaires élémentaires. Il faut donc accroître la capacité des services de traitement des déchets, ces besoins devant être pris en compte dans les plans de développement. D'ici à l'an 2005, toutes les zones urbaines devront disposer de services complets de traitement des déchets, tandis que les services sanitaires devraient être étendus aux zones rurales. On estime que le coût annuel se montera à 7,5 milliards de dollars, y compris 2,6 milliards de la part de la communauté internationale.

GESTION DES DÉCHETS RADIOACTIFS

(Section II, chapitre 22 d'Action 21)

Le volume croissant des déchets radioactifs pose de graves dangers pour l'environnement et la santé. Pour le réduire, il faudra que la gestion sur le plan national minimise leur production et prévoie dans des conditions de sécurité leur traitement, leur transport et leur élimination.

La coopération internationale devrait être renforcée pour veiller à ce que les déchets nucléaires soient manipulés, stockés et éliminés d'une façon écologiquement rationnelle.

Les déchets radioactifs les plus dangereux sont les déchets à haute teneur (créés au cours du cycle du combustible nucléaire) et les combustibles nucléaires brûlés. Dans le monde, les centrales nucléaires en produisent environ 10 000 mètres cubes par an, ce qui représente à peu près 99 % de tous les radionucléides à éliminer. Ce volume ne cesse de croître à mesure qu'un plus grand nombre de centrales nucléaires deviennent opérationnelles et que d'autres installations nucléaires sont mises hors service.

Des applications auxquelles donnent lieu les radionucléides dans les domaines médical et industriel et dans celui de la recherche se traduisent actuellement par environ 200 000 mètres cubes de déchets de faible teneur et moyenne, ce volume ne cessant de croître. Les risques sont variables et sont généralement inférieurs à ceux présentés par les déchets de haute teneur, mais suffisants cependant pour justifier de strictes mesures de protection.

La plupart des pays ayant d'importants programmes d'énergie nucléaire ont adopté des mesures techniques et administratives pour gérer les déchets nucléaires. Ces modes de gestion s'imposent encore dans de nombreux autres pays.

Aux termes des propositions d'Action 21,

- Les gouvernements devraient promouvoir les politiques et mesures pratiques visant à limiter la production de déchets radioactifs et à assurer la sécurité à tout stade de leur utilisation.
- Un appui doit être apporté aux efforts accomplis par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin d'élaborer des normes de sécurité et des codes de pratique pour la gestion et l'élimination écologiquement rationnelles et dans des conditions de sécurité des déchets radioactifs.
- Les techniques nécessaires pour le stockage, le transport et l'élimination dans des conditions de sécurité des déchets nucléaires et/ou des déchets renvoyés aux fournisseurs des sources de rayonnement doivent être transférées aux pays en développement.
- Les Etats devraient redoubler d'efforts pour mettre en oeuvre le Code de pratique de l'AIEA pour les mouvements internationaux transfrontière des déchets radioactifs et envisager la possibilité de créer un instrument juridiquement contraignant.
- Les gouvernements doivent encourager la Convention de Londres sur les rejets en mer à compléter les études sur l'interdiction de l'élimination de déchets radioactifs de faible teneur en mer, aux lieu et place du moratoire volontaire actuel.
- Les gouvernements ne devraient pas autoriser le stockage ou l'élimination de déchets radioactifs à proximité de l'environnement marin à moins qu'ils ne déterminent que cela ne pose pas de risque inacceptable pour la population ou l'environnement.
- Les pays ne devraient pas exporter des déchets radioactifs dans les pays qui interdisent pareille importation et doivent respecter les conventions régionales sur l'environnement qui traitent des déchets radioactifs, notamment la Convention de Bamako et la Convention de Lomé IV.

Au plan national, les coûts entraînés par la gestion et l'élimination des déchets radioactifs varieront en fonction des techniques utilisées. On estime à 8 millions de dollars par an les sommes dont auront besoin les organisations internationales.

Les Etats devraient évaluer l'incidence sur la santé et l'environnement de l'élimination des déchets radioactifs et promouvoir la recherche sur les méthodes permettant de les manipuler, de les traiter et de les éliminer dans des conditions de sécurité, en envisageant notamment leur enfouissement à grande profondeur.

Les pays en développement ont besoin d'une aide pour leur permettre de manipuler en toute sécurité les déchets créés par des applications nucléaires.

ACTION EN FAVEUR DE LA PARTICIPATION DE LA FEMME À UN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉQUITABLE

(Section III, chapitre 24 d'Action 21. Note : Le chapitre 23 consiste en un préambule à la section III où est soulignée l'importance de la participation de tous les groupes sociaux à un développement durable.)

Pour garantir la pleine participation de la femme à toutes les activités en matière de développement et notamment à la gestion de l'environnement, il est proposé au titre d'Action 21 que les gouvernements envisagent un certain nombre d'objectifs touchant la promotion et l'éducation de la femme.

Les propositions d'Action 21 sont les suivantes :

Tous les pays doivent appliquer les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, en ce qui concerne en particulier la participation des femmes à la gestion des écosystèmes et à la lutte contre la dégradation de l'environnement.

Des mesures doivent être prises pour accroître la proportion des femmes occupant des postes de décision, ainsi que des planificatrices, des conseillères techniques et des responsables de la gestion participant aux programmes de développement durable. Il convient de renforcer les organismes et organisations non gouvernementales féminins.

Il faudrait envisager d'élaborer, d'ici à l'an 2000, une stratégie visant à éliminer les obstacles d'ordre social, économique, constitutionnel, juridique, administratif et culturel, ainsi que les comportements qui s'opposent à la participation complète des femmes au développement durable et à la vie publique.

D'ici à 1995, il faudrait mettre en place aux niveaux national, régional et international des mécanismes permettant d'évaluer l'incidence des programmes en matière de développement et d'environnement sur les femmes et de veiller à ce qu'elles y participent et en tirent parti.

Les programmes et matériels pédagogiques doivent assurer la diffusion des connaissances différenciées selon le sexe et mettre en valeur le rôle de la femme.

Il faut prévoir en priorité des mesures ayant pour but d'éliminer l'analphabétisme chez les femmes, d'assurer l'accès de toutes les filles à l'enseignement primaire et secondaire, d'augmenter les effectifs scolaires dans les écoles et de multiplier les possibilités de formation des femmes en science et en technologie au niveau postsecondaire.

Afin d'alléger la tâche des femmes et des filles, les pouvoirs publics, les autorités locales et les employeurs doivent ouvrir des écoles maternelles et des jardins d'enfants à un coût abordable. Les programmes à l'échelle nationale doivent encourager les hommes à partager les tâches ménagères sur un pied d'égalité avec les femmes.

Il conviendrait d'encourager les techniques écologiquement rationnelles élaborées en consultation avec la femme ainsi que la possibilité de disposer d'eau salubre, d'installations sanitaires adéquates et de combustible à bon rendement énergétique.

Les équipements sanitaires — des services pour promouvoir des soins d'hygiène centrés sur la femme, gérés par les femmes, sans risques et efficaces, ainsi que des services de planification familiale — doivent être renforcés et rendus plus accessibles. L'ensemble des soins de santé doivent comprendre les soins prénatals, les informations sur la santé de la mère et de l'enfant et la procréation responsable, et doivent offrir aux mères la possibilité d'allaiter leur enfant pendant les quatre premiers mois suivant l'accouchement.

L'égalité des chances et de la rémunération en matière d'emploi doit être assurée par des services d'appui, tels que les garderies d'enfants et l'institution du congé parental. La femme doit avoir l'égalité d'accès au crédit, à la terre et à d'autres ressources naturelles; des réseaux bancaires dans les zones rurales doivent être créés pour que la femme puisse obtenir des crédits plus facilement.

La femme a un rôle crucial à jouer pour ce qui est de modifier des modes de consommation et de production insoutenables (notamment dans les pays industrialisés). Il faut prévoir des programmes pour sensibiliser le consommateur et encourager les investissements dans des activités productives écologiquement rationnelles.

Tous les gouvernements sont invités à ratifier toutes les conventions pertinentes relatives au statut de la femme et à codifier leurs droits en prenant des mesures juridiques visant à faire participer pleinement les femmes et sur un pied d'égalité à la prise des décisions se rapportant au développement.

Les parties à la Convention des Nations Unies pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes doivent proposer d'ici à l'an 2000 des amendements destinés à renforcer l'accès des femmes aux ressources naturelles, aux techniques, au crédit et au logement bon marché, ainsi qu'à lutter contre la pollution dans les foyers et sur les lieux de travail.

Les pays doivent prévenir la dégradation rapide de l'environnement et de l'économie dans les pays en développement, laquelle a, d'une façon générale, un effet préjudiciable sur la vie des femmes et des enfants vivant dans les zones rurales. Parmi les grands problèmes figurent la sécheresse, la désertification, les conflits armés, les catastrophes naturelles, les déchets toxiques et les produits agrochimiques inadéquats.

La recherche et la collecte des données doivent porter sur la connaissance et l'expérience des femmes en matière de gestion des ressources naturelles; sur les effets des programmes d'ajustement structurel sur les femmes, sur les effets de la dégradation de l'environnement sur les femmes et sur l'intégration de la valeur du travail "domestique" et du travail non rémunéré dans la comptabilisation des ressources.

L'analyse des relations entre les hommes et les femmes doit être un élément essentiel des programmes. Des centres ruraux et urbains de formation sont indispensables pour la diffusion de

techniques écologiquement rationnelles auprès des femmes.

Il convient de renforcer la capacité de toutes les institutions des Nations Unies à faire participer la femme à la gestion du développement et de l'environnement. La Division de la promotion de la femme, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) ainsi que les programmes des commissions régionales relatifs aux femmes requièrent une attention particulière. Le cas échéant, les organisations des Nations Unies devraient accroître le nombre des femmes occupant un poste de rang élevé.

On estime que le coût moyen annuel (1993-2000) des activités pour favoriser la participation des femmes au développement et à la gestion de l'environnement se monte à 40 millions de dollars de source internationale en dons ou à des conditions favorables.

PARTENAIRES SOCIAUX POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

(Chapitres 25-32 d'Action 21)

La large participation du public à la prise de décisions est indispensable à un développement durable. Les particuliers, les groupes et les organisations doivent participer à l'évaluation des effets sur l'environnement des décisions pouvant affecter leurs communautés; ils doivent avoir accès à toutes les informations pertinentes.

Action 21 traite de la nécessité impérieuse de faire participer les principaux groupes sociaux aux politiques et activités envisagées dans tous ses domaines d'activité.

La jeunesse (chapitre 25) représente 30 % de la population mondiale et doit participer aux décisions qui déterminent son avenir. Les plans de développement doivent veiller à ce que les jeunes aient un environnement sain, de meilleures conditions de vie, des possibilités d'éducation et d'emploi.

D'ici à l'an 2000, plus de la moitié des jeunes de chaque pays devront avoir accès à l'enseignement secondaire ou à une formation professionnelle équivalente. Il faudra inclure dans cet enseignement la sensibilisation à l'environnement et les concepts relatifs au développement durable. Il faudra par ailleurs lutter contre les violations des droits de l'homme dont sont victimes les jeunes et en particulier les jeunes femmes.

Les gouvernements devraient exécuter les programmes visant à atteindre les objectifs en matière d'environnement et de développement qu'a adoptés le Sommet mondial pour les enfants en 1990, notamment en ce qui concerne la santé, la nutrition, l'éducation et l'atténuation de la pauvreté.

On estime qu'il faudra 1,5 million de dollars par an (1993-2000) sous la forme de dons ou à des conditions favorables pour les activités visant à faire participer les jeunes au développement durable; les coûts exigés pour protéger et éduquer les enfants sont compris dans les estimations des autres chapitres d'Action 21.

Les populations autochtones (chapitre 26) ont généralement un lien historique avec leurs terres ainsi qu'une connaissance scientifique traditionnelle et holistique de leurs ressources naturelles et de leur environnement. Leur participation aux niveaux national et international aux décisions relatives au

développement durable doit être renforcée.

Le processus susceptible de donner des moyens d'action aux communautés autochtones doit reconnaître leurs valeurs, leurs connaissances traditionnelles et pratiques de gestion des ressources ainsi que leur dépendance à l'égard des ressources renouvelables et des écosystèmes. Leurs terres doivent être protégées contre des activités qui ne sont pas écologiquement rationnelles et contre celles que les autochtones considèrent comme socialement inappropriées. Certaines communautés voudront peut-être exercer un plus grand contrôle sur leurs terres et gérer de façon plus autonome leurs ressources.

Il faudra environ 3 millions de dollars par an (1993-2000) en dons ou prêts à des conditions favorables pour l'exécution des activités concernant les populations autochtones.

Les organisations non gouvernementales (chapitre 27) jouent un rôle vital dans la démocratie participative et possèdent diverses compétences dans des domaines qui sont importants pour le développement durable. Le système des Nations Unies et les gouvernements doivent renforcer les mécanismes permettant de faire participer les organisations non gouvernementales à la prise de décisions.

La pleine participation des **collectivités locales** (chapitre 28) aux programmes d'Action 21 est un facteur déterminant. Elles surveillent le processus de planification, entretiennent les infrastructures, fixent la réglementation en matière d'environnement, aident à mettre en oeuvre les politiques nationales et jouent un rôle clef dans la mobilisation du public pour un développement durable.

D'ici à 1996, la plupart des collectivités locales de tous les pays devraient parvenir à un consensus avec les citoyens, les organisations locales et les entreprises privées sur "un programme Action 21 à l'échelon de la collectivité".

Les services de secrétariat international auront besoin d'une somme estimée à 1 million de dollars par an (1993-2000) pour aider aux activités d'exécution en la matière.

Les travailleurs et les syndicats (chapitre 29) ont une expérience précieuse du changement dans l'industrie et ont un intérêt primordial à la protection du milieu du travail. Afin qu'ils puissent participer pleinement au développement durable, il faudrait que les gouvernements et les employeurs respectent dans le cadre d'Action 21 les droits des travailleurs à la liberté d'association et d'organisation, et encouragent la participation active des travailleurs et des syndicats à l'élaboration des stratégies et politiques industrielles.

Les employeurs, les travailleurs et les gouvernements doivent traiter des questions relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement. Les travailleurs devraient participer aux enquêtes sur l'environnement et aux études d'impact et recevoir une formation adéquate pour la protection de l'environnement, de leur sécurité et de leur santé.

Les activités pour renforcer le rôle des travailleurs et des syndicats coûteront, estime-t-on, 300 millions de dollars par (1993-2000) en dons ou prêts internationaux à des conditions favorables.

Le commerce et l'industrie (chapitre 30) ont un rôle essentiel dans le développement économique et peuvent jouer un grand rôle en ce qui concerne la réduction de l'utilisation des ressources et des dommages causés à l'environnement. Les gouvernements, les entreprises commerciales et industrielles (notamment les sociétés transnationales) devraient chercher à augmenter la production grâce à des procédés plus efficaces et moins polluants, notamment en accroissant le réemploi et le recyclage des

résidus, et à réduire la quantité de déchets rejetés.

Il faudrait envisager une combinaison d'incitations économiques et de dispositions législatives pour encourager la réalisation de ces objectifs. Les coûts écologiques devraient être pris en compte dans la comptabilité et la fixation des prix. Une production moins polluante entraînera des économies pour les entreprises.

Les entrepreneurs, notamment ceux des petites et moyennes entreprises, peuvent jouer un rôle important en créant des emplois, en améliorant le rendement de l'utilisation des ressources et en limitant les risques à faire courir à l'environnement. Pour encourager les chefs d'entreprises responsables, les gouvernements devraient simplifier les procédures administratives et, en coopération avec le secteur privé, favoriser la mobilisation de capitaux à risque en faveur des projets de développement durable.

Les coûts supplémentaires de ces efforts, qui portent sur la réorientation d'activités existantes, ne devraient pas être importants.

La communauté scientifique et technique (chapitre 31) doit contribuer aux décisions concernant le développement de façon plus ouverte et plus efficace, ce qui signifie une amélioration de la communication et de la coopération entre cette communauté — qui rassemble les ingénieurs, les architectes, les concepteurs-projeteurs, les urbanistes et d'autres professionnels — et les décideurs ainsi que le public.

Les réseaux de coopération et les programmes de diffusion des résultats des recherches scientifiques devraient être renforcés. Il faudra que la communauté internationale apporte environ 15 millions de dollars par an (1993-2000), sous la forme de dons ou à des conditions favorables, pour ces activités.

Il faudrait assurer la promotion des codes de pratique et des lignes directrices relatifs à la science et à la technique en matière de développement durable afin que le fonctionnement des processus naturels soit perçu à sa juste valeur, en faisant appel à la coopération internationale, à des groupes consultatifs nationaux sur les problèmes d'éthique dans les domaines de l'environnement et du développement ainsi qu'à une formation poussée dans ces domaines. Pour la période allant de 1993 à l'an 2000, il faudra environ 5 millions de dollars par an pour cela, de la part de la communauté internationale, en dons ou à des conditions favorables.

Les agriculteurs (chapitre 32) — les gardiens d'une grande partie des ressources de la terre — jouent un rôle capital dans la durabilité de l'agriculture. La production agricole a augmenté au cours des 20 dernières années, mais dans certaines régions, cette augmentation a été réduite à néant par la croissance de la population, la dette extérieure ou la chute des cours des produits de base. Une grande partie de la population rurale des pays en développement dépend d'une agriculture de subsistance, a un accès limité aux ressources et à la technique, et se livre de ce fait à la surexploitation de terres marginales.

Pour inciter les exploitants agricoles à gérer les ressources naturelles de façon écologiquement viable, les gouvernements devraient : décentraliser le processus décisionnel en renforçant les organisations locales et de villages; promouvoir des incitations financières (par le biais de politiques commerciales et de mécanismes de fixation des prix); et appuyer la création d'organisations d'agriculteurs. Les femmes devraient avoir accès à la terre, au crédit, aux techniques et à la formation.

Les gouvernements et les organisations internationales doivent : appuyer la recherche afin de mettre au point les techniques agricoles propres à accroître les rendements, préserver la qualité des terres, recycler les éléments nutritifs, économiser l'eau et l'énergie, et lutter contre les parasites; comparer les types d'agriculture mobilisant beaucoup de facteurs de production à ceux qui en utilisent peu et optimiser l'effort des cultivateurs et des animaux de trait.

Une estimation du financement de ces activités se trouve dans le chapitre 14 d'Action 21.

RESSOURCES ET MÉCANISMES FINANCIERS

(Section IV, chapitre 33 d'Action 21)

La croissance économique, le développement économique et l'élimination de la pauvreté sont des priorités absolues dans les pays en développement et sont essentiels à la réalisation des objectifs de viabilité. Accorder aux pays en développement les ressources financières et techniques nécessaires à la mise en oeuvre d'Action 21 bénéficiera à toute l'humanité. A long terme, l'inaction pourrait coûter beaucoup plus cher.

Les questions d'environnement à l'échelle planétaire ou locale sont interdépendantes. Il faut accomplir des efforts spéciaux pour affronter des problèmes tels que les changements climatiques ou la diversité biologique.

La liberté du commerce et d'accès aux marchés contribueront à une interaction harmonieuse entre croissance économique et protection de l'environnement, pour tous les pays.

La coopération internationale pour le développement durable devrait s'ajouter aux efforts des pays en développement. Pour cela, des ressources financières nouvelles et supplémentaires seront nécessaires, y compris sous la forme de dons et à des conditions favorables, et à des niveaux prévisibles.

Dans ce but, les pays développés ont réaffirmé leur engagement à atteindre aussi vite que possible l'objectif fixé par les Nations Unies et qui consiste à leur faire consacrer 0,7 % de leur produit national brut chaque année à l'aide publique au développement; certains ont accepté de parvenir à cet objectif d'ici à l'an 2000. La Commission du développement durable surveillera les progrès enregistrés dans ce domaine. Une répartition équitable des charges devrait être organisée entre pays industrialisés. D'autres pays pourraient contribuer de manière volontaire.

Il faut tirer parti de tous les mécanismes et sources de financement disponibles, y compris:

L'Association internationale de développement (IDA)¹ et des banques de développement régional et sous-régional.

¹ Le texte d'Action 21 demande à l'Association internationale de développement d'accorder une attention particulière à la déclaration faite par le président de la Banque mondiale Lewis Preston à la CNUED. Dans cette déclaration, M. Preston proposait que des fonds supplémentaires soient accordés à l'Association — précisément que la somme donnée pour renflouer les caisses de l'Association pour la période 1993-1995 (la dixième reconstitution des ressources de l'Association) permette aux fonds de se maintenir au niveau de la neuvième reconstitution des

ressources en termes réels. Il a aussi proposé qu'une partie des revenus nets de la Banque mondiale (1,2 milliard de dollars annuels) soit allouée à l'Association sous la forme d'un "accroissement marginal pour la Terre" qui financerait des projets nationaux d'environnement.

Le Fonds pour l'environnement mondial, géré conjointement par la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Le Fonds devrait être restructuré pour faciliter la participation de tous les pays. Ses travaux devraient porter sur les 21 programmes d'Action 21 ayant une portée mondiale. La prise de décision et les opérations devraient être transparentes et démocratiques; la représentation des intérêts des pays développés devrait se faire de façon équitable et équilibrée et il faudrait apprécier à sa juste valeur les activités de financement des pays donateurs. Les fonds devraient être versés en fonction de critères arrêtés d'un commun accord et sans imposer de nouvelles conditionnalités.

Les institutions spécialisées, les organismes des Nations Unies et les institutions multilatérales conçues pour aider les gouvernements à mettre en oeuvre Action 21. Le PNUD devrait être soutenu dans ses efforts de création des capacités et de coopération technique au niveau des pays, et devrait tirer parti au maximum de la compétence du PNUE.

Des mesures d'allègement de la dette pour les pays en développement à revenu faible ou moyen, y compris les conversions de dettes. L'augmentation du financement privé et des investissements directs, encouragés par le biais de politiques nationales et de co-entreprises.

Des modes de financement novateurs : il faudrait étudier des formules inédites permettant de dégager de nouvelles ressources financières, y compris par des incitations fiscales, des permis commercialisables, et la réaffectation de ressources qui sont en ce moment consacrées à des fins militaires.

On estime que les coûts annuels (1993-2000) de la mise en oeuvre des activités d'Action 21 dans les pays en développement dépasseront les 600 milliards de dollars, y compris environ 125 milliards de dollars fournis par la communauté internationale en dons ou à des conditions favorables. Les pays qui peuvent le faire devraient informer la 47ème session de l'Assemblée générale de leurs engagements financiers initiaux. Il faudrait examiner régulièrement les financements et les mécanismes.

METTRE À LA DISPOSITION DE TOUS LES TECHNIQUES ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELLES

(Section IV, chapitre 34 d'Action 21)

Pour assurer leur développement durable, tous les pays doivent avoir la capacité d'utiliser les techniques qui préservent les ressources et protègent l'environnement.

Les techniques écologiquement rationnelles sont moins polluantes, utilisent les ressources de façon plus durable, autorisent le recyclage d'une proportion plus importante de leurs déchets et produits ainsi qu'un traitement des déchets résiduels plus acceptable que celui que permettraient les techniques qu'elles remplacent. Elles englobent les procédures à suivre tant pour réduire le volume des déchets que pour traiter "en fin de chaîne" les polluants.

Le transfert des techniques comprend les échanges en matière de savoir-faire, de biens, de

services et de procédures d'organisation. Les pays en développement ont besoin d'être soutenus pour se créer leurs capacités dans les domaines de l'économie, de la technique et de la gestion.

Les entreprises et les gouvernements qui fournissent et reçoivent les techniques devront ainsi mener communément un effort à long terme tout en assurant la formation systématique des gens de métier, techniciens, gestionnaires, scientifiques, ingénieurs et enseignants.

Les pays en développement ont besoin particulièrement de techniques nouvelles et efficaces afin d'atténuer la pauvreté et les souffrances humaines. Il faut assurer un meilleur accès aux informations concernant les techniques, notamment les risques qu'elles présentent pour l'environnement, afin que les gouvernements aient la possibilité de choisir en connaissance de cause l'amélioration ou le remplacement de méthodes de production inacceptables.

On trouve dans le domaine public une masse de connaissances techniques. Les techniques protégées par des brevets peuvent être acquises par la voie commerciale, et les relations d'affaires internationales sont un important moyen de transfert des techniques. Tout en continuant à étudier la façon dont on peut garantir que les pays en développement aient accès à des techniques ultra-modernes, il faut faciliter et financer, au besoin, cet accès, tout en offrant aux innovateurs des incitations équitables.

Il convient d'examiner plus avant le rôle de la protection des brevets et des autres droits de propriété intellectuelle pour ce qui est du transfert des techniques écologiquement rationnelles. Il faudrait envisager d'assurer aux pays en développement l'accès aux techniques sous l'angle des droits de propriété intellectuelle.

Les techniques devraient être transférées à des conditions concessionnelles et préférentielles, comme on en est convenu d'un commun accord, et compte tenu de la nécessité de protéger les droits de propriété intellectuelle ainsi que les besoins spéciaux des pays en développement.

Des réseaux internationaux d'information et des centres d'échange régionaux devraient être créés pour les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de l'énergie. Ces réseaux pourraient comprendre les offices nationaux et régionaux des brevets en mesure d'établir des rapports sur les techniques, leurs sources, les risques qu'elles présentent pour l'environnement et les conditions générales de leur acquisition.

Les politiques nationales (y compris les subventions, les mesures fiscales et les réglementations) devraient encourager les secteurs public et privé à innover, à commercialiser et à utiliser des techniques écologiquement rationnelles, ainsi qu'à éliminer les entraves à leur transfert.

Sont prévus dans les propositions : l'achat de brevets et de licences aux conditions du marché en vue de leur transfert aux pays en développement à des conditions non commerciales; la prévention des abus en matière de droits de propriété intellectuelle par la mise sur pied de règles pour leur acquisition obligatoire, accompagnées de compensation adéquate et juste, et conformément aux conventions internationales; la fourniture de ressources financières afin de permettre aux pays en développement d'appliquer des mesures visant à promouvoir un développement durable qui leur imposeraient une charge supplémentaire; et le développement de mécanismes de transfert et d'accès, prenant en considération la décision prise par la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) de négocier un code international de conduite sur le transfert de technologie.

Les gouvernements devraient appuyer les programmes de coopération et d'assistance technique ainsi que l'établissement d'un réseau international commun de centres de recherche sur les techniques écologiquement rationnelles. Il convient de faciliter des visites ou le retour, sur une base volontaire, des

experts des pays en développement qui travaillent actuellement dans des pays développés.

La communauté internationale devrait aider les pays à échanger des données d'expérience et à développer leur capacité d'évaluation de leurs besoins techniques, notamment de l'impact sur l'environnement et des risques écologiques.

Le coût des activités de ce chapitre est estimé à entre 450 et 600 millions de dollars provenant de la communauté internationale en dons ou à des conditions favorables.

LA SCIENCE AU SERVICE D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

(Section IV, chapitre 35 d'Action 21)

La science est un élément indispensable dans la quête d'un développement durable et doit s'adapter aux besoins naissants.

Une meilleure connaissance scientifique des liens existant entre les activités de l'homme et l'environnement ainsi qu'une meilleure utilisation des connaissances doivent être incorporées dans la formulation des politiques d'environnement et de développement en vue de la prise de décisions.

Il est indispensable de consacrer davantage de travaux de recherche dans des domaines tels que les changements climatiques, les taux de consommation de ressources, les tendances démographiques et la dégradation de l'environnement et d'améliorer les méthodes d'évaluation à long terme des ressources naturelles. Il faudrait renforcer les capacités en matière de recherche notamment dans les pays en développement.

Il faut asseoir les stratégies d'un développement durable sur une estimation précise de la capacité limite de la planète et de sa résistance aux activités humaines. Il est essentiel de mieux comprendre l'interdépendance des cycles hydrologiques, nutritifs et biogéochimiques et les échanges d'énergie entre les terres, les océans et l'atmosphère.

Il faut utiliser plus efficacement les ressources et mettre au point de nouvelles méthodes telles que celles consistant à réduire la consommation d'énergie dans l'industrie, l'agriculture et les transports.

Renforcer la base scientifique d'une gestion durable — Il faut évaluer systématiquement les incidences du changement mondial aux niveaux local et régional et les intégrer dans le processus de développement.

Il faudrait recourir davantage aux indicateurs de la qualité de la vie et aux données relatives aux relations entre l'état des écosystèmes et la santé des communautés humaines, ainsi qu'à des mesures économiques, notamment des mécanismes d'incitation. Les politiques à long terme devraient s'appuyer sur l'évaluation des risques et des techniques disponibles.

Le coût de ce domaine d'activité est estimé à environ 150 millions de dollars par an entre 1993 et l'an 2000, dont 30 millions de dollars de source internationale et sous forme de dons ou à des conditions favorables.

Promouvoir la compréhension des questions scientifiques — Il convient de mieux connaître

la capacité limite de la Terre et les processus qui pourraient freiner ou stimuler sa capacité d'entretenir la vie. Il faut approfondir la connaissance des systèmes naturels, mettre au point et appliquer de nouveaux outils analytiques et prévisionnels et mieux intégrer les sciences physiques, économiques et sociales.

Il conviendrait de mettre en place un meilleur réseau élargi de surveillance des cycles hydrologiques, chimiques et biogéochimiques, de procéder à l'étude de la chimie de l'atmosphère mondial et des régions sources et réceptrices des gaz à effet de serre, de coordonner les études par satellite de l'air, des eaux et des terres et de leurs interactions, ainsi que de mettre au point des techniques permettant de prévoir et de contrer les effets des perturbations de l'environnement.

On estime que les activités de ces programmes coûteront 2 milliards de dollars par an entre 1993 et l'an 2000, dont 1,5 milliard provenant de la communauté internationale en dons ou à des conditions de faveur.

Améliorer l'évaluation scientifique à long terme — Les résultats des études doivent être utilisés pour dresser le plan de développement approprié pour chaque région. La collecte des données doit être coordonnée pour permettre des estimations à long terme de l'épuisement des ressources, de l'utilisation de l'énergie, des effets sur la santé et des tendances démographiques. Il faut établir à intervalles réguliers et dans une présentation uniforme des audits de la capacité limite et des ressources vulnérables aux niveaux national, régional et mondial.

Le coût de ces activités est estimé à 35 millions de dollars par an entre 1993 et l'an 2000, dont 18 millions de dollars provenant de la communauté internationale en dons ou à des conditions de faveur.

Renforcer les capacités scientifiques — L'enseignement et la formation dans les domaines de la science et de la technique doivent être améliorés, notamment les sciences intéressant l'environnement. Dans tous les pays, il faut un plus grand nombre de scientifiques pour identifier les considérations d'ordre écologique et les incorporer dans les projets de recherche-développement.

Il faut aider les pays en développement à étudier leurs bases de ressources et à améliorer leur capacité de recherche-développement. Les scientifiques des pays en développement doivent participer pleinement aux programmes internationaux de recherche afin que leurs gouvernements puissent participer sur un pied d'égalité aux négociations sur l'environnement et le développement. Pour enrayer l'exode des scientifiques des pays en développement, il faut leur assurer dans leur patrie des traitements décents et mettre à leur disposition du matériel, des bibliothèques et d'autres moyens adéquats.

Le coût de ce programme est estimé à 750 millions de dollars par an entre 1993 et l'an 2000, dont 470 millions de dollars de provenance internationale sous forme de dons ou à des conditions de faveur.

PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT

(Section IV, chapitre 36 d'Action 21)

L'éducation joue un rôle essentiel dans la promotion du développement durable et de la participation efficace du public à la prise de décisions. Réorienter l'éducation vers un développement durable, mieux sensibiliser le public, et promouvoir la formation sont les éléments sur lesquels insistent les propositions d'Action 21.

Les pays, les écoles, et/ou les institutions et organisations internationales ou nationales appropriées

devraient :

- s'efforcer de veiller à ce que chacun ait accès à l'éducation de base.
- parvenir à offrir une éducation de base à 80 % au moins des filles et 80 % y des garçons en âge d'aller à l'école primaire, par le biais de la scolarisation ou d'autres formes d'éducation.
- diminuer de moitié au moins les taux d'analphabétisation adulte par rapport à ceux de 1990.
- approuver les recommandations de Conférence mondiale sur l'éducation pour tous : répondre aux besoins en matière d'éducation de base, qui s'est tenue en Thaïlande en mars 1990.
- organiser l'éducation, de l'enfance à l'âge adulte, sur les questions d'environnement et de développement.
- intégrer les concepts d'environnement et de développement, y compris les questions démographiques, dans tous les programmes d'éducation, en privilégiant en particulier les discussions des problèmes d'environnement dans un contexte local.
- établir une commission nationale, représentant tous les intérêts de l'environnement et du développement, qui offrirait des conseils en matière d'éducation.
- faire participer les écoliers aux études locales et régionales sur la santé de l'environnement, notamment sur l'eau potable, l'assainissement, la nourriture et les écosystèmes.
- encourager des cours universitaires inter-disciplines dans les domaines ayant un rapport avec l'environnement.
- encourager les programmes d'éducation des adultes, en les fondant sur les problèmes locaux liés à l'environnement et au développement.

Le public est encore très loin d'être conscient de l'interaction de toutes les activités humaines et de l'environnement. Il est donc proposé un effort d'éducation de portée mondiale visant à affermir les attitudes, les valeurs et les activités écologiquement rationnelles et compatibles avec un développement durable. Il faut également promouvoir le tourisme écologiquement rationnel, en faisant usage des parcs nationaux et des zones protégées.

La formation constitue l'un des moyens les plus importants permettant de faciliter la transition vers un monde plus stable. Elle doit être axée sur des métiers déterminés et viser à combler les lacunes en matière de connaissances et de qualifications, afin d'aider les individus à trouver un emploi et à participer aux activités concernant l'environnement et le développement.

Pour assurer une formation scientifique il faut transférer de nouvelles techniques et de nouvelles connaissances écologiquement rationnelles. Les techniciens de l'environnement doivent être formés et recrutés sur place afin de fournir aux communautés les services dont elles ont besoin. Les gouvernements, le secteur industriel, les syndicats et les consommateurs doivent s'efforcer de faire comprendre la relation qui existe entre un environnement sain et des pratiques commerciales saines.

On estime que le coût annuel des programmes d'Action 21 pour l'éducation, la sensibilisation du public à l'environnement et la promotion de la formation, est de 14 à 15 milliards de dollars par an de 1993 à 2000. Sur cette somme, de 5,6 à 6,6 milliards proviendraient de la communauté internationale sous formes de dons ou à des conditions favorables.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS NATIONALES POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

(Section IV, chapitre 37 d'Action 21)

Le renforcement des capacités s'entend du renforcement des moyens humains, scientifiques,

techniques, administratifs, institutionnels et financiers dont dispose un pays. La coopération technique au renforcement des capacités, notamment dans le domaine du transfert des technologies et du savoir-faire, doit être orientée en fonction de la situation et des besoins particuliers des pays bénéficiaires.

Les stratégies, les priorités et les programmes devraient s'appuyer sur un large consensus international et améliorer la capacité des pays à réagir aux nouveaux défis à long terme plutôt qu'à s'attacher uniquement aux problèmes immédiats.

Chaque pays doit dresser, si possible d'ici à 1994, la liste de ses besoins en matière de renforcement de ses capacités.

Le processus de l'aide internationale fournie pour le transfert des techniques, du savoir-faire et d'autres formes de coopération technique liées au développement durable doit être examiné et évalué par les pays donateurs et bénéficiaires des Nations Unies ainsi que par les organismes publics et privés. Le système des Nations Unies pourrait renforcer ses activités en matière de coopération technique et mobiliser un financement international dans ce domaine.

Les institutions multilatérales internationales actuelles ayant des responsabilités en matière d'environnement et/ou de développement doivent être améliorées et réorientées pour faire en sorte qu'elles aient les capacités d'intégrer l'environnement et le développement.

Le montant de l'aide technique bilatérale aux pays en développement s'élèverait à environ 15 milliards de dollars par an, soit un quart du montant total de l'aide au développement. L'exécution d'Action 21 exigera une utilisation plus rationnelle de ces fonds et un apport de ressources complémentaires dans des domaines particuliers. On estime que le coût annuel (1993-2000) de ces activités de ce chapitre sera de 300 millions à 1 milliard de dollars sous forme de dons ou à des conditions de faveur.

RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

(Section IV, chapitre 38 d'Action 21)

Pour mener les activités dont décidera la Conférence, il faudra modifier et renforcer les institutions existantes et en créer de nouvelles. Le renforcement des capacités nationales en matière d'environnement et de développement doit s'inscrire dans le cadre de ces efforts.

Les propositions d'Action 21 traitent du rôle des institutions du système des Nations Unies, des dispositions prises après la Conférence et des liens existant entre le système des Nations Unies et d'autres institutions, organisations et groupes internationaux, régionaux, nationaux et non gouvernementaux — y compris le secteur industriel et commercial et les communautés scientifiques.

Les structures institutionnelles envisagées dans le cadre d'Action 21 procéderont d'un accord sur les ressources et les mécanismes financiers, le transfert des techniques, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et Action 21.

Il est proposé que l'Assemblée générale, en tant que principal organe de direction pour les questions concernant le suivi de la Conférence, envisage de tenir, au plus tard en 1997, une session extraordinaire d'examen et d'évaluation de la mise en oeuvre d'Action 21.

Le Conseil économique et social aiderait l'Assemblée générale à traiter les questions concernant le suivi de la Conférence et à assurer la mise en oeuvre d'Action 21 en supervisant la coordination à l'échelle du système, en créant une Commission de haut niveau sur le développement durable. Cette Commission, qui se composerait d'Etats élus sur la base d'une répartition géographique équitable, devrait se réunir au plus tard en 1993. L'Assemblée devrait mettre au point, lors de sa session de 1997, les rapports entre la Commission et les autres organismes intergouvernementaux qui s'occupent d'environnement et de développement.

La Commission du développement durable permettra aux organismes des Nations Unies et aux institutions financières internationales de s'engager dans la mise en oeuvre d'Action 21 et d'intégrer les questions d'environnement et de développement. Elle supervisera les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des engagements financiers, et fera les recommandations appropriées, par le biais du Conseil économique et social, à l'Assemblée générale.

L'exécution d'Action 21 exigera une coopération étroite et efficace et des échanges d'information entre le système des Nations Unies et les institutions financières multilatérales. Cette tâche devrait être confiée au Comité administratif de coordination dirigé par le Secrétaire général.

Les organismes intergouvernementaux, le Secrétaire général et le système des Nations Unies peuvent également tirer parti des apports d'un conseil consultatif de haut niveau composé de spécialistes réputés pour leurs compétences en matière d'environnement et de développement, y compris dans les domaines scientifiques appropriés, qui seraient désignés par le Secrétaire général.

Il conviendrait de renforcer le PNUD et le PNUE afin d'assurer l'assistance opérationnelle et technique et la coordination qui sont nécessaires pour les programmes d'Action 21. La CNUCED doit également jouer un rôle important, le Bureau des Nations Unies pour la région soudano-sahélienne devant être également renforcé.

La coopération aux échelons régional et sous-régional constituera un aspect important des résultats de la Conférence. Les Etats devraient envisager l'élaboration de plans d'action nationaux et/ou la mise en place de mécanismes de coordination nationale chargés de veiller à l'application d'Action 21. Les organisations non gouvernementales et les principaux groupements tels que ceux rassemblant des femmes sont des partenaires importants et doivent avoir la possibilité d'apporter leurs contributions.

INSTRUMENTS ET MÉCANISMES JURIDIQUES INTERNATIONAUX

(Section IV, chapitre 39 d'Action 21)

Les propositions d'Action 21 relatives au droit international se rapportant au développement durable sont axées sur l'amélioration des moyens dont disposent les pays en développement pour élaborer la législation, en évaluant l'efficacité des accords internationaux actuels et en fixant les priorités pour l'avenir.

Il faut poursuivre le développement du droit international concernant le développement durable en accordant une attention particulière à l'équilibre délicat entre les questions relatives à l'environnement et celles relatives au développement ainsi qu'aux besoins propres aux pays en développement.

Il est indispensable que tous les pays participent à l'élaboration des traités internationaux.

Nombreux sont les instruments et accords juridiques internationaux en vigueur se rapportant à l'environnement qui ont été élaborés sans une participation et une contribution adéquates des pays en développement.

Les pays en développement devraient recevoir une aide technique et financière afin d'accroître leur capacité à participer aux négociations nationales et internationales et à appliquer et à suivre les accords nationaux et internationaux concernant le développement durable.

Il faudrait promouvoir de façon progressive des normes internationales pour la protection de l'environnement qui tiennent compte de la diversité des situations et des capacités des pays.

Les politiques appliquées devraient traiter des causes les plus profondes de la dégradation de l'environnement et ne devraient pas limiter sans nécessité le commerce international. Les mesures prises pour corriger les problèmes de l'environnement devraient, dans la mesure du possible, se fonder sur le consensus. Il faut éviter les actes unilatéraux. Toute mesure commerciale nécessaire doit être non-discriminatoire, présenter les règlements nationaux dans des délais de notification adéquats, et tenir compte des besoins spéciaux des pays en développement.

Les Etats devraient élargir et renforcer les mécanismes internationaux pour identifier, éviter et régler les différends dans le domaine du développement durable.

Il faudrait envisager des mesures pour lutter, en temps de guerre, contre la destruction massive et délibérée de l'environnement, qui ne peut se justifier au regard du droit international. Les instances appropriées pour traiter de cette question sont l'Assemblée générale et la Sixième Commission, tout en tenant compte du rôle du Comité international de la Croix-Rouge.

Pour promouvoir une énergie nucléaire qui soit sûre et sans danger pour l'environnement, il conviendrait de conclure les négociations pour une convention sur la sécurité nucléaire dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

ÉLIMINATION DES INÉGALITÉS EN MATIÈRE D'INFORMATION

(Section IV, chapitre 40 d'Action 21)

Dans le cadre du développement durable, le besoin d'information se fait sentir à tous les niveaux, du niveau national et international chez les principaux décideurs au niveau local et à celui de l'individu.

Le fossé qui existe entre le monde développé et le monde en développement en matière d'information et d'accès à des données de bonne qualité, cohérentes et normalisées n'a fait que s'approfondir, entravant gravement la capacité des pays de prendre, en connaissance de cause, des décisions sur l'environnement et le développement.

La nécessité s'impose également d'assurer une meilleure collecte et une meilleure évaluation des données et d'améliorer la coordination entre les activités d'information et de collecte de données relatives à l'environnement, à la démographie, à la société et au développement.

Les indicateurs courants tels que le produit national brut (PNB) et la mesure des divers courants de ressources ou de pollution ne permettent pas d'évaluer suffisamment la durabilité des systèmes.

Pour éliminer ces inégalités en matières d'information, les propositions prévoient :

➤ D'élaborer des indicateurs du développement durable afin qu'ils constituent une base solide pour la prise de décisions à tous les niveaux. Ces indicateurs devraient être utilisés dans les comptes satellites et ensuite dans la comptabilité nationale, le Bureau de statistique du Secrétariat de l'ONU pouvant jouer un rôle utile à cet égard.

➤ D'améliorer la collecte et l'analyse des données. Les pays et les organisations doivent recenser les données concernant l'environnement, les ressources et le développement, en recourant aux nouvelles techniques de collecte des données, notamment aux techniques de télédétection par satellite.

➤ D'apporter les changements institutionnels nécessaires au niveau national, afin que les gouvernements puissent intégrer les informations relatives à l'environnement et au développement.

➤ De renforcer les programmes tels que le Système mondial de surveillance continue de l'environnement (GEMS) et la base de données sur les ressources mondiales (GRID) et d'autres systèmes du Plan Vigie de l'ONU. On pourrait envisager un plan de "Surveillance du développement" de l'Organisation des Nations Unies.

➤ De tracer les grandes lignes et de développer les mécanismes visant à permettre le transfert rapide et continu des données recueillies et des technologies d'information pour les pays en développement et pour la formation s'y rapportant.

Action 21 contient des propositions pour l'amélioration de la disponibilité de l'information. Il existe déjà un gros volume de données et d'informations qui peuvent être utilisées pour la gestion du développement durable. Ces informations ne sont pas assez bien gérées en raison du manque de personnel, de ressources financières et de techniques, et parce que souvent ces pays ne se rendent pas bien compte de leur valeur. Il y a donc lieu de renforcer notablement les capacités.

On estime qu'il faudra 2,1 milliards de dollars par an entre 1993 et l'an 2000, en dons et à des conditions de faveur, de la part de la communauté internationale pour l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données.

**Département de l'information
Bureau S-894
Organisation des Nations Unies
New York, NY 10017, Etats-Unis
Tel (212) 963-4295, Fax (212) 963-4556**

Imprimé sur du papier recyclé
DPI/1298 - Deuxième tirage, mai 1993 - 1M

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
I. DIMENSIONS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES	
Coopération internationale visant à accélérer un développement durable dans les pays en développement	2
La lutte contre la pauvreté	2
Modification des modes de consommation	3
Dynamique démographique et durabilité	4
Protéger et promouvoir la santé	5
Promouvoir un modèle viable d'établissements humains	7
Prise de décisions en vue d'un développement durable	9
II. CONSERVATION ET GESTION DES RESSOURCES AUX FIN DU DÉVELOPPEMENT	
Protéger l'atmosphère : procéder à la transition énergétique	10
Une approche intégrée pour l'utilisation des ressources terrestres	12
La lutte contre le déboisement	13
Arrêter la progression des déserts	15
Protéger les écosystèmes montagneux	16
Faire face aux besoins agricoles sans détruire la terre	17
Diversité biologique durable	19
Gestion écologiquement rationnelle de la biotechnologie	20
Protéger les ressources de l'océan	21
Protection et gestion des ressources d'eau douce	24
Utilisation sans danger de produits chimiques toxiques	25
Gestion des déchets dangereux	27
Solutions à apporter aux problèmes que posent les déchets solides	28
Gestion des déchets radioactifs	29
III. RENFORCEMENT DU RÔLE DES PRINCIPAUX GROUPES	
Action en faveur de la participation de la femme à un développement durable et équitable	31
Partenaires sociaux pour un développement durable	33
IV. MOYENS D'EXÉCUTION	
Ressources et mécanismes financiers	36
Mettre à la disposition de tous les techniques écologiquement rationnelles	37
La science au service d'un développement durable	39
Promouvoir la sensibilisation à l'environnement	40
Renforcement des capacités nationales pour un développement durable	41
Renforcement des institutions pour le développement durable	42
Instruments et mécanismes juridiques internationaux	43
Élimination des inégalités en matière d'information	44